

CRIMES CÉLÈBRES
L'HOMME AU MASQUE DE FER

AUGUSTE ARNOULD
et ALEXANDRE DUMAS

CRIMES CÉLÈBRES

L'homme au masque de fer

LE JOYEUX ROGER
2011

Cette édition a été établie à partir celle de Administration de la librairie, Paris, 1839-1842, en 8 tomes.

Nous avons modernisé l'orthographe, à l'exception de celle des noms propres, et la ponctuation.

ISBN : 978-2-923981-04-8

Éditions Le Joyeux Roger
Montréal
lejoyeuxroger@gmail.com

Voilà bientôt cent ans que cette curieuse énigme exerce tour à tour l'imagination des romanciers, des dramaturges, et la patience des érudits. Il n'y a pas de sujet plus obscur, plus incertain, et en même temps plus populaire. C'est comme une légende dont personne ne sait le mot et à laquelle tout le monde ajoute foi. Cette longue captivité, qu'ont accompagnée de si étranges précautions, excite toujours une compassion involontaire, une sorte de terreur dont il est impossible de se défendre, et le mystère qui plane sur la victime augmente encore la pitié qu'elle inspire. Peut-être, si l'on eût connu d'une manière certaine le véritable héros de cette lugubre histoire, l'aurait-on déjà oublié. Un nom propre eût fait redescendre cette grande infortune au rang des infortunes vulgaires qui épuisent bien vite l'intérêt et les larmes. Mais cet être retranché du monde, où l'on ne peut retrouver sa trace, où sa disparition n'a pas laissé de vide ; ce captif désigné entre tous les autres pour un supplice sans exemple, à qui on a donné une prison dans une prison, comme si les murs d'un cachot ne devaient pas peser assez étroitement sur lui, nous apparaît semblable à une personnification poétique de la souffrance qui résume en elle toutes les injustices de la tyrannie, toutes les misères humaines. Quel était cet homme masqué ? Avait-il échangé, contre le silence de la réclusion, la vie voluptueuse du courtisan, ou les intrigues du diplomate, ou l'échafaud du proscrit, ou le bruit du champ de bataille ? Qu'avait-il perdu ? ou l'amour, ou la gloire, ou le trône ? Quels étaient ses regrets, à lui qui n'avait plus d'espérance ? Étaient-ce des imprécations qu'il exhalait, des malédictions sur ses bourreaux et des blasphèmes contre le ciel, ou seulement les soupirs d'une âme patiente et résignée ? Le même malheur arrache des plaintes diverses selon ceux qui souffrent ; et quand on pénètre par l'imagination sous les voûtes de Pignerol et d'Exilles, quand on se renferme aux îles Sainte-Marguerite et à la Bastille, témoins successifs de cette longue agonie, chacun, livré au hasard des conjectures, se

représente le prisonnier suivant son caprice et ses sympathies et lui compose une douleur avec ses propres émotions. On voudrait interroger ses réflexions solitaires, sentir battre le cœur qui animait cette machine vivante et chercher la trace des larmes qui ont coulé derrière ce masque impassible. L'imagination s'exalte sur cette destinée muette, sur ce long monologue de la pensée que le visage ne trahissait pas, sur cet isolement de quarante années resserré dans une double enceinte de pierre et de fer. Elle prête alors à l'objet de ses rêveries une grandeur majestueuse, elle rattache le mystère de cette existence aux intérêts les plus élevés et s'obstine à voir dans le prisonnier la victime d'un profond secret d'État, immolée peut-être au repos des peuples et au salut d'une monarchie.

La réflexion plus froide modère-t-elle ce premier entraînement ? vient-elle détruire cette croyance comme une illusion poétique ? Je ne le crois pas. Il me semble au contraire que le bon sens seconde ici l'élan de l'imagination. En effet, n'est-il pas naturel de penser qu'un secret gardé pendant de si longues années avec tant de précautions et de persévérance, sur le nom, l'âge et la figure du prisonnier, a dû être commandé par une nécessité politique des plus puissantes ? Les passions humaines telles que la colère, la haine, la vengeance n'ont pas ce caractère d'acharnement et de durée. La cruauté même n'explique pas de pareils ordres. En supposant que Louis XIV eût été le plus cruel des princes, n'avait-il pas mille tortures à choisir plutôt que d'inventer ce supplice bizarre ? Pourquoi se serait-il placé volontairement dans l'obligation de maintenir autour d'un prisonnier ces précautions infinies et cette surveillance éternelle ? Ne pouvait-il pas craindre que le mot de cette effrayante énigme ne sortît quelque jour des murailles où il le tenait renfermé ? source perpétuelle d'inquiétudes pour son règne ! Et cependant il a respecté la vie d'un captif si difficile à garder, si dangereux à découvrir ! Une mort obscure eût tout prévenu : il n'a pas voulu l'ordonner. Est-ce là de la haine, de la colère, de la passion,

enfin ? Non sans doute ! et ce qu'il faut conclure de cette conduite, c'est qu'un intérêt purement politique a dicté les mesures prises contre le prisonnier ; c'est que la conscience du roi, qui se prêtait aux rigueurs strictement nécessaires pour assurer le secret, ne put se décider à aller plus loin ni à disposer des jours d'un infortuné qui, probablement, n'était coupable d'aucun crime.

Les courtisans n'ont pas pour habitude de s'incliner devant l'ennemi de leur maître ; aussi les égards, les respects même témoignés au prisonnier masqué par le gouverneur Saint-Mars et le ministre Louvois semblent prouver à la fois et l'innocence de ce personnage et sa haute importance.

Je n'ai, pour ma part, aucune prétention à l'érudition de bouquiniste, et je n'ai jamais vu dans l'histoire de l'homme au masque de fer qu'un exécrationnable abus de la force, un crime abominable dont l'impunité révolte. Lorsque, il y a quelques années, nous entreprîmes, M. Fournier et moi, de transporter ce sujet sur la scène, nous lûmes attentivement et nous comparâmes les différentes versions publiées jusqu'à cette époque. Deux relations ont paru depuis le succès du drame représenté à l'Odéon : l'une est une lettre de M. Billiard adressée à l'Institut historique et qui reproduit la relation que nous avons adoptée d'après Soulavie ; l'autre est un ouvrage du bibliophile Jacob qui introduit un système nouveau et qui fait preuve de recherches approfondies et d'une immense lecture. L'ouvrage du bibliophile n'a point ébranlé ma conviction. S'il eût paru avant le drame, je n'en aurais pas moins suivi la donnée que j'ai préférée en 1831, non seulement parce qu'elle est incontestablement la plus dramatique, mais parce qu'à mes yeux, elle est la seule vraisemblable, parce que seule elle réunit les présomptions morales qui sont d'un si grand poids dans un pareil sujet, où tout est ténèbres et incertitude. On dira peut-être que les écrivains qui travaillent pour le théâtre se laissent trop facilement séduire à l'appât du merveilleux et du pathétique, qu'ils sont disposés à sacrifier la logique à l'effet, l'approbation des savants aux applaudissements du parterre. Mais

on pourrait répondre que, de leur côté, les érudits font trop souvent des sacrifices à l'amour des dates plus ou moins exactes, à l'interprétation d'un passage obscur avant eux et que la discussion n'éclaire pas toujours, à l'art ingénieux de grouper des chiffres et de coudre des phrases éparses dans quelques douzaines de bouquins. Cette étrange captivité est aussi curieuse à étudier, aussi importante à expliquer par les rigueurs dont on l'a entourée et par sa durée que par les circonstances douteuses qui l'ont provoquée. Là où l'érudition seule ne suffit pas, où chaque dénicheur de textes reçoit à son tour le démenti qu'il a donné à son prédécesseur, il faut bien se laisser guider par une autre lumière que celle de la science, et l'on verra, par l'exposé de tous les systèmes, qu'aucun d'eux n'est établi sur une base inébranlable. La question est double quand il s'agit de l'homme au masque de fer. Après ce premier mystère : *Quel est l'homme au masque ?* se présente cette seconde énigme : *Quel motif a prolongé jusqu'à la mort ce supplice inconnu ?* Et c'est alors qu'il faudrait, pour réduire l'imagination au silence, une preuve positive, mathématique, et non pas de simples inductions.

Sans soutenir et affirmer que l'abbé Soulavie a levé le voile qui cachait la vérité, je suis persuadé, je le répète, que nul système n'est préférable au sien et ne s'appuie sur de plus fortes présomptions. Ce n'est pas le succès immense et prolongé du drame qui me donne cette conviction inébranlable, mais la facilité avec laquelle on bat en brèches les opinions contraires, en les réfutant les unes par les autres. Si ce n'était chez moi en quelque sorte une affaire de conscience, j'aurais pu aisément, dans un livre où les éléments de réussite sont tous différents de ceux nécessaires au théâtre, inventer un roman plein d'intérêt avec les amours prétendues de Buckingham et de la reine, ou encore supposer un mariage secret entre le cardinal Mazarin et Anne d'Autriche, en m'aidant d'un livre de Saint-Mihiel, livre que le bibliophile déclare n'avoir pas lu, quoique assurément il ne soit ni rare ni difficile à trouver. J'aurais pu également faire ici la

paraphrase de la pièce et rétablir, pour leur faire jouer le même rôle avec moins de développement, les personnages historiques dont le drame avait quelquefois déguisé les noms et grandi l'importance et les proportions, tout en conservant à leurs actions un caractère de vraisemblance. Quelque fable qu'on invente, quelques combinaisons qu'on mette en jeu, rien ne saurait détruire l'intérêt qu'excitent les différentes histoires écrites sur le masque de fer et les détails presque toujours contradictoires d'auteurs ou de témoins qui, tous, se prétendaient très instruits. Il faut bien qu'il en soit ainsi, puisque tout ouvrage, même médiocre, même détestable, sur ce sujet, n'a jamais manqué de réussir, tel, par exemple, qu'un imbroglio du chevalier de Mouhy, espèce de spassassin plumentif aux gages de Voltaire, imbroglio qui parut en 1746, sans nom d'auteur, à La Haye, chez Pierre de Hondt, et formant six petites parties, sous le titre du *Masque de fer, ou les Aventures admirables du père et du fils* ; tel encore qu'un roman absurde de Regnault-Warin et un autre de madame Guénard, en 4 vol. in-18. – Paris, 1887.

Au théâtre, l'auteur est obligé de prendre un parti exclusif. Il est soumis aux lois inflexibles de la logique, il obéit à sa pensée première, et tout ce qui le gêne ou lui fait obstacle est mis à néant. Le livre est fait, au contraire, pour la discussion. Nous plaçons sous les yeux du lecteur les pièces d'un procès qui n'est pas encore définitivement jugé et qui, probablement, à moins d'une découverte heureuse due au hasard, ne le sera jamais.

Le premier qui ait parlé du prisonnier est l'auteur anonyme des *Mémoires de Perse*, en un volume in-12, publié en 1745 par la compagnie des libraires associés d'Amsterdam¹.

« N'ayant d'autre dessein, dit l'auteur (page 20, deuxième édition), que de raconter *des choses ignorées, ou qui n'ont point été écrites, ou qu'il est impossible de taire*, nous allons passer à un fait *peu connu*, qui concerne le prince *Giafer* (Louis de Bourbon, comte de Vermandois, fils de Louis XIV et de mademoiselle

de la Vallière), qu'*Ali-Homajou* (le duc d'Orléans, régent) alla visiter dans la forteresse d'*Ispahan* (la Bastille), où il était prisonnier depuis *plusieurs années*. Cette visite n'eut vraisemblablement point d'autre motif que de s'assurer de l'existence d'un prince cru mort de la peste depuis plus de trente ans et dont les obsèques s'étaient faites en présence de toute une armée.

» *Cha-Abas* (Louis XIV) avait un fils légitime, *Sephi-Mirza* (Louis, dauphin de France), et un fils naturel, *Giafer*. Ces deux princes, différents de caractère comme de naissance, étaient toujours en querelle et en rivalité. Un jour, *Giafer* s'oublia au point de donner un soufflet à *Sephi-Mirza*. *Cha-Abas*, informé de l'outrage qu'avait reçu l'héritier de sa couronne, assemble ses conseillers les plus intimes, et leur expose la conduite du coupable, qui doit être puni de mort selon les lois du pays ; mais un des ministres, plus sensible que les autres à l'affliction de *Cha-Abas*, imagina d'envoyer *Giafer* à l'armée, qui était alors sur les frontières, du côté du *Feldran* (la Flandre), de le faire passer pour mort peu de jours après son arrivée, et de le transporter de nuit, avec le plus grand secret, dans la citadelle de l'île d'*Ormus* (les îles Sainte-Marguerite), pendant qu'on célébrerait ses obsèques aux yeux de l'armée, et de le retenir dans une prison perpétuelle.

» Cet avis prévalut et fut exécuté par l'entremise de gens fidèles et discrets, de telle sorte que le prince dont l'armée pleurait la mort prématurée, conduit par des chemins détournés à l'île d'*Ormus*, était remis entre les mains du commandant de cette île, lequel avait reçu d'avance l'ordre de ne laisser voir son prisonnier à qui que ce fût. Un seul domestique, possesseur de ce secret d'État, avait été massacré en route par les gens de l'escorte, qui lui défigurèrent le visage à coups de poignard, afin d'empêcher qu'il fût reconnu.

» Le commandant de la citadelle d'*Ormus* traitait son prisonnier avec le plus profond respect ; il le servait lui-même, et prenait les plats, à la porte de l'appartement, des mains des cuisiniers, dont aucun n'a jamais vu le visage de *Giafer*. Ce prince

s'avisait un jour de graver son nom sur le dos d'une assiette avec la pointe d'un couteau. Un esclave, entre les mains de qui tomba cette assiette, crut faire sa cour en la portant au commandant, et se flatta d'en être récompensé ; mais ce malheureux fut trompé, et on s'en défit sur-le-champ, afin d'ensevelir avec cet homme un secret d'une si grande importance.

» *Giafer* resta plusieurs années dans la citadelle d'*Ormus*. On ne la lui fit quitter pour le transporter dans celle d'*Ispahan* que lorsque *Cha-Abas*, en reconnaissance de la fidélité du commandant, lui donna le gouvernement de celle d'*Ispahan*, qui vint à vaquer.

» On prenait la précaution, tant à *Ormus* qu'à *Ispahan*, de faire mettre un masque au prince lorsque, pour cause de maladie ou pour quelque autre sujet, on était obligé de l'exposer à la vue. Plusieurs personnes dignes de foi ont affirmé avoir vu plusieurs fois ce prisonnier masqué, et ont rapporté qu'il tutoyait le gouverneur, qui, au contraire, lui rendait des respects infinis.

» Si l'on se demande pourquoi, ayant de beaucoup survécu à *Cha-Abas* et à *Sephi-Mina*, *Giafer* n'a pas été élargi, comme il semble que cela aurait dû être, qu'on fasse attention qu'il n'était pas possible de rétablir dans son état, son rang et ses dignités, un prince dont le tombeau existait encore et des obsèques duquel il y avait non seulement des témoins, mais des preuves par écrit, dont, quelque chose qu'on pût imaginer, on n'aurait pas détruit l'authenticité dans l'esprit des peuples, encore persuadés aujourd'hui que *Giafer* est mort de la peste au camp de l'armée du *Feldran*. *Ali-Homajou* mourut peu de temps après la visite qu'il fit à *Giafer*. »

Cette version, source première de toutes les controverses sur ce sujet, fut adoptée d'abord généralement. Elle se rapportait assez bien, et avant un examen sérieux, à des faits qui s'étaient passés sous le règne de Louis XIV.

Le comte de Vermandois partit en effet pour l'armée de

Flandre peu de temps après avoir reparu à la cour, dont le roi l'avait exilé parce qu'il s'était trouvé dans des débauches *italiennes* avec plusieurs gentilshommes.

Le roi, dit mademoiselle de Montpensier (*Mémoires de mademoiselle de Montpensier*, tom. XLIII, pag. 474, 2^e série de la collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France, publiée par Petitot), *n'avait pas été content de sa conduite et ne le voulait point voir. Le jeune prince, qui donna par là beaucoup de chagrin à sa mère, et qui fut si bien prêché qu'on croyait qu'il se fût fait un si fort honnête homme*, ne resta à la cour que quatre jours, arriva au camp devant Courtray au commencement du mois de novembre 1683, se trouva mal le 12 au soir, et mourut le 19 d'une fièvre maligne. Mademoiselle de Montpensier dit que le comte de Vermandois *tomba malade d'avoir bu trop d'eau-de-vie*.

Les objections de toute nature ne manquent pas contre ce système.

D'abord, si pendant les quatre jours seulement qu'il reparut à la cour, et dont, à raison du peu d'intervalle de temps, il était aisé de connaître l'emploi, le comte de Vermandois eût donné un soufflet au dauphin, un fait aussi monstrueux aurait été su de tout le monde, et il n'en est question nulle part que dans les *Mémoires de Perse*. Ce qui rend le soufflet plus invraisemblable encore, c'est la différence d'âge entre les deux princes. Le dauphin, né le 1^{er} novembre 1661, père du duc de Bourgogne, né le 6 août 1682, avait vingt-deux ans, six ans de plus que le comte de Vermandois. Mais la réfutation la plus complète est tirée d'une lettre de Barbézieux à Saint-Mars, écrite le 13 août 1691 : « Lorsque vous aurez quelque chose à me mander du prisonnier qui est sous votre garde depuis *vingt ans*, je vous prie d'user des mêmes précautions que vous faisiez quand vous écriviez à M. de Louvois. » Le comte de Vermandois, mort officiellement en 1683, ne peut être l'inconnu prisonnier depuis *vingt ans* en 1691.

Six ans après que l'homme au masque eut été signalé à la curiosité des anecdotiers, Voltaire fit paraître, sous le pseudo-

nyme de M. de *Francheville*, le *Siècle de Louis XIV*, en 2 vol. in 8°, Berlin, 1751. On chercha aussitôt dans cet ouvrage, attendu depuis longtemps, quelques détails sur le prisonnier mystérieux qui faisait le sujet de tous les entretiens.

« Voltaire s'était hasardé enfin à parler de ce prisonnier plus explicitement qu'on n'avait fait jusque alors, et à faire entrer dans l'histoire *un événement que tous les historiens ont ignoré* (tom. II, pag. 11, 1^{re} édition, chapitre XXV) ; il assignait une date au commencement de cette captivité *quelques mois après la mort du cardinal Mazarin* (1661) ; il donnait le portrait de l'inconnu, qui était, selon lui, *d'une taille au-dessus de l'ordinaire, jeune, et de la figure la plus belle et la plus noble, admirablement bien fait, ayant la peau un peu brune, et qui intéressait par le seul son de sa voix, ne se plaignant jamais de son état et ne laissant pas entrevoir ce qu'il pouvait être* ; il n'oublia pas de décrire le masque, dont la mentonnière avait des ressorts d'acier, qui laissaient au prisonnier la liberté de manger avec ce masque sur son visage ; enfin, il fixa l'époque de la mort de cet homme, *enterré, disait-il, en 1704, la nuit, à la paroisse Saint-Paul.* »

Le récit de Voltaire reproduisait les principales circonstances de celui des *Mémoires de Perse*, hormis le roman qui amène dans ce livre l'emprisonnement de *Giafer* ; quand ce prisonnier fut envoyé à l'île Sainte-Marguerite, à la Bastille, sous la garde de Saint-Mars, *officier de confiance*, il portait son masque dans la route ; on avait ordre de le tuer s'il se découvrait. Le marquis de Louvois alla le voir dans cette île et lui parla debout avec une considération qui tenait du respect ; il fut mené en 1690 à la Bastille, où il fut logé aussi bien qu'on peut l'être dans ce château ; on ne lui refusait rien de ce qu'il demandait ; son plus grand goût était pour le linge d'une finesse extraordinaire et pour les dentelles ; il jouait de la guitare ; on lui faisait la plus grande chère, et le gouverneur s'asseyait rarement devant lui.

Voltaire ajouta encore plusieurs particularités qui lui avaient

été fournies par M. de Bernaville, successeur de Saint-Mars, et par un vieux médecin de la Bastille qui avait soigné le prisonnier dans ses maladies et n'avait jamais vu son visage, *quoiqu'il eût souvent examiné sa langue et le reste de son corps*. – Il raconta aussi que M. de Chamillart fut le *dernier ministre qui eut cet étrange secret*, et que son gendre, le maréchal de La Feuillade, l'ayant conjuré à genoux de lui apprendre ce que c'était que le Masque de fer, Chamillart mourant (1721) répondit qu'il avait fait serment de ne jamais révéler ce secret d'État. À ces détails certifiés par le duc de La Feuillade, Voltaire joignait une réflexion bien remarquable : « Ce qui redouble l'étonnement, c'est que QUAND ON ENVOYA CET INCONNU DANS L'ÎLE SAINTE-MARGUERITE, IL NE DISPARUT EN EUROPE AUCUN PERSONNAGE CONSIDÉRABLE. »

La supposition du comte de Vermandois avait été traitée d'*anecdote absurde et romanesque, dans laquelle la vraisemblance même n'est pas observée, par le baron C...* (Crunyngen, selon P. Marchand), dans une lettre insérée dans la Bibliothèque raisonnée des ouvrages des savants de l'Europe, numéro de juin 1745 ; mais la discussion était ranimée, et quelques savants de Hollande accréditèrent une opinion basée tant bien que mal (comme tous les systèmes, du reste) sur l'histoire.

Suivant cette nouvelle version, le prisonnier masqué était un jeune seigneur étranger, gentilhomme de la chambre d'Anne d'Autriche, et véritable père de Louis XIV. Cette anecdote avait pris naissance dans un livre in-12 imprimé en 1692, à Cologne, chez Pierre Marteau, et intitulé *Les Amours d'Anne d'Autriche, épouse de Louis XIII, avec M. le C. D. R., le véritable père de Louis XIV, roi de France ; où l'on voit au long comment on s'y prit pour donner un héritier à la couronne, les ressorts qu'on fit jouer pour cela ; et enfin le dénouement de cette comédie*. Ce libelle eut cinq éditions : en 1692, 1693, 1696, 1722, 1738. Celle de 1696 porte sur son titre le nom de *Cardinal de Richelieu*, au lieu des trois lettres C. D. R. Mais c'est une erreur évidente de l'imprimeur, comme on peut s'en convaincre par la lecture de

l'ouvrage. On a cru que ces trois lettres C. D. R. signifiaient le *Comte de Rivière* ; d'autres y ont vu le *Comte de Rochefort*, dont les mémoires rédigés par Sandras de Courtilz offrent ces initiales.

« Cette relation, dit l'auteur, écrivain orangiste aux gages du roi Guillaume, développe le grand mystère d'iniquité de la véritable origine de Louis XIV. Quoiqu'elle soit ici quelque chose d'assez nouveau et d'assez inconnu, elle n'est rien moins que cela en France. La froideur reconnue de Louis XIII, la naissance extraordinaire de Louis-Dieudonné, ainsi nommé parce qu'il naquit après vingt-trois ans de mariage stérile, sans compter plusieurs autres circonstances remarquables, prouvent si clairement et d'une manière si convaincante cette génération empruntée, qu'il faut avoir une effronterie extrême pour prétendre qu'elle soit la production du prince qui passe pour en être le père. Les fameuses barricades de Paris et la formidable révolte qui se fit contre Louis XIV à son avènement au trône, et qui fut soutenue par des chefs si distingués, publièrent si hautement sa naissance illégitime, que tout le monde en parlait ; et comme la raison le confirmait, à peine y avait-il quelqu'un qui eût des doutes et des scrupules là-dessus. »

Voici, en quelques lignes, cette fable assez habilement imaginée.

« Le cardinal de Richelieu, voyant avec orgueil l'amour de Gaston, duc d'Orléans, frère du roi, pour sa nièce *Parisiatis* (madame de Combalet), forme le projet de la lui faire épouser. Gaston, offensé d'une telle proposition, n'y répond qu'en donnant un soufflet au cardinal ; le père Joseph insinue au ministre et à sa nièce l'idée de priver Gaston de la couronne, que semblait lui promettre l'impuissance reconnue de Louis XIII. Ils introduisent dans la chambre d'Anne d'Autriche un jeune homme, le C. D. R., dont la reine avait déjà remarqué l'amour discret et sans espoir. Anne d'Autriche, veuve quoique mariée, n'oppose qu'une

faible résistance, et le lendemain va dire au cardinal : — Eh bien ! vous avez gagné votre méchante cause ; mais prenez-y garde, monsieur le prélat, et faites en sorte que je trouve cette miséricorde et cette bonté céleste dont vous m'avez flattée par vos pieux sophismes. Ayez soin de mon âme, je vous en charge, car je me suis abandonnée ! — Cet excessif débordement de vie continuant, la bienheureuse nouvelle de la grossesse de la reine ne fut pas longtemps à se débiter dans le royaume. Ainsi naquit Louis XIV, fils de Louis XIII, par voie de transsubstantiation. Si cette histoire plaît au public, dit le pamphlétaire, on ne tardera pas à donner la suite, qui contient la fatale catastrophe du C. D. R. et la fin de ses plaisirs, qui lui coûtèrent cher. »

Malgré le grand succès de cette première partie, la suite n'a jamais paru. Il faut avouer qu'une semblable histoire (qui du reste ne convaincrait personne de la bâtardise de Louis XIV) était néanmoins un excellent prologue aux infortunes du prisonnier masqué, et sans doute elle contribua à augmenter l'intérêt de curiosité qui s'attacha à cette singulière et mystérieuse histoire. L'opinion des savants de Hollande trouva peu de partisans et fut bientôt abandonnée pour une nouvelle supposition.

Lagrange-Chancel est le troisième historien qui ait parlé du prisonnier renfermé aux îles Sainte-Marguerite. Il était âgé de quatre-vingt-neuf ans lorsque, excité par la haine de Fréron contre Voltaire, il adressa, de son château d'Antoniât, en Périgord, à l'*Année littéraire* (tome III, page 188), une lettre qui réfutait la narration du *Siècle de Louis XIV* et qui citait des faits que sa propre captivité aux lieux que le prisonnier avait habités vingt ans avant lui l'avait mis à même de recueillir.

« Le séjour que j'ai fait, dit Lagrange-Chancel, aux îles Sainte-Marguerite, où la détention du *Masque de fer* n'était plus un secret d'État dans le temps que j'y arrivai, m'en a appris des particularités qu'un historien plus exact que M. de Voltaire dans ses recherches aurait pu savoir comme moi, s'il s'était donné la

peine de s'instruire. Cet événement extraordinaire, qu'il place en 1662, quelques mois après la mort du cardinal Mazarin, n'est arrivé qu'en 1669, huit ans après la mort de cette éminence. M. de La Motte-Guérin, qui commandait dans ces îles du temps que j'y étais détenu, m'assura que ce prisonnier était le duc de Beaufort, qu'on disait avoir été tué au siège de Candie, et dont on ne put trouver le corps, suivant toutes les relations de ce temps-là. Il me dit aussi que le sieur de Saint-Mars, qui obtint le gouvernement de ces îles après celui de Pignerol, avait de grands égards pour ce prisonnier : qu'il le servait toujours lui-même en vaisselle d'argent, et lui fournissait souvent des habits aussi chers qu'il paraissait le désirer ; que dans les maladies où il avait besoin de médecin ou de chirurgien, il était obligé, sous peine de la vie, de ne paraître en leur présence qu'avec son masque de fer, et que lorsqu'il était seul il pouvait s'arracher le poil de la barbe avec des pincettes d'acier très poli et très luisant. J'en vis une de celles qui lui servaient à cet usage entre les mains du sieur de Formanoir, neveu de Saint-Mars, et lieutenant d'une compagnie franche préposée pour la garde des prisonniers. Plusieurs personnes m'ont raconté que lorsque Saint-Mars alla prendre possession de la Bastille, où il conduisit son prisonnier, on entendit ce dernier, qui portait son masque de fer, dire à son conducteur : — *Est-ce que le roi en veut à ma vie ?* — Non, MON PRINCE, répondit Saint-Mars ; votre vie est en sûreté ; vous n'avez qu'à vous laisser conduire.

» J'ai su, de plus, d'un homme nommé Dubuisson, caissier du fameux Samuel Bernard, qui, après avoir été quelques années à la Bastille, fut conduit aux îles Sainte-Marguerite, qu'il était dans une chambre avec quelques autres prisonniers, précisément au-dessus de celle qui était occupée par cet inconnu ; que par le tuyau de leur cheminée ils pouvaient s'entretenir et se communiquer leurs pensées ; mais que celui-ci lui ayant demandé pourquoi il s'obstinait à leur taire son nom et ses aventures, il leur avait répondu : Que *cet aveu lui COÛTERAIT LA VIE, aussi bien qu'à ceux*

auxquels il aurait révélé son secret...

» Quoi qu'il en soit, aujourd'hui que le nom et la qualité de cette victime de la politique ne sont plus des secrets où l'État soit intéressé, j'ai cru qu'en instruisant le public de ce qui est venu à ma connaissance, je devais arrêter le cours des idées que chacun s'est forgées à sa fantaisie, sur la foi d'un auteur qui s'est fait une grande réputation par le merveilleux, joint à l'air de vérité qu'on admire dans ses écrits, même dans la Vie de Charles XII. »

Ce système, suivant le bibliophile Jacob, est plus raisonnable que les autres.

« Dès l'année 1664, dit-il, le duc de Beaufort, par son insubordination et sa légèreté, avait compromis plusieurs expéditions maritimes. En octobre 1666, Louis XIV lui adresse des reproches avec beaucoup de ménagements, et l'invite à se rendre de plus en plus capable de le servir par l'augmentation des talents qu'il possède, et par la cessation des défauts qu'il peut y avoir dans sa conduite. Je ne doute pas, ajoute-t-il, que vous ne reconnaissiez que vous m'êtes d'autant plus obligé de cette marque de bienveillance, qu'il y a peu d'exemples de rois qui en aient usé de la sorte (*Œuvres de Louis XIV*, tom. v, pag. 388). On citerait plusieurs occasions où le duc de Beaufort fut très funeste à la marine du roi. *L'Histoire de la marine*, par M. Eugène Sue, qui renferme une foule de renseignements neufs et curieux, a fort bien précisé la position du roi des halles vis-à-vis de Colbert et de Louis XIV. Colbert, de son cabinet, voulait diriger toutes les manœuvres de la flotte que commandait le grand-maître de la navigation avec toute l'inconséquence de son caractère frondeur et matamore (Eugène Sue, 1^{er} vol., pièces justificatives). En 1669, Louis XIV envoya le duc de Beaufort pour secourir Candie, assiégée par les Turcs. Beaufort fut tué dans une sortie, le 26 juin, sept heures après son arrivée. Le duc de Navailles, qui commandait avec lui l'escadre française, dit seulement : "Il rencontra en chemin un gros de Turcs qui pressaient quelques-unes de nos troupes ; il se

mit à leur tête et combattit avec valeur ; mais il fut abandonné, et l'on n'a jamais pu savoir depuis ce qu'il était devenu." » (*Mémoires du duc de Navailles*, livre IV, pag. 243.)

Le bruit de sa mort se répandit rapidement en France et en Italie, où, dans les magnifiques obsèques qui lui furent faites à Paris, à Rome et à Venise, on prononça diverses oraisons funèbres. Néanmoins, comme son corps n'avait pas été retrouvé parmi les morts, bien des gens crurent qu'il reparaitrait.

Guy Patin mentionne dans deux lettres cette opinion, qui n'est pas la sienne, mais qui paraît avoir eu quelque crédit.

« Plusieurs veulent gager que monsieur de Beaufort n'est pas mort ! *O utinam !* » (Guy Patin, 26 septembre 1669.)

« On dit que monsieur de Vivonne a, par commission, la charge de vice-amiral de France pour vingt ans ; mais il y en a encore qui veulent que monsieur de Beaufort n'est pas mort et qu'il est seulement prisonnier dans une île de Turquie ; le croira qui voudra ; pour moi, je le tiens mort et ne voudrais pas l'être aussi certainement que lui. » (*Id.* 14 janvier 1670.)

Voici les objections à ce système :

« Plusieurs relations du siège de Candie, dit le bibliophile, écrites par des témoins oculaires et imprimées à cette époque, avaient rapporté que les Turcs, selon leur usage, coupèrent la tête du duc de Beaufort sur le champ de bataille, et que cette tête fut exposée à Constantinople : de là les détails que Sandras de Courtilz répéta dans les *Mémoires du marquis de Montbrun* et dans les *Mémoires d'Artagnan* ; et, en effet, on conçoit bien que le corps nu et sans tête n'ait pas été reconnu parmi les morts. M. Eugène Sue, dans son *Histoire de la Marine* (tome II, chap. VI), a adopté cette version, conforme au récit de Philibert de Jarry et du marquis de Ville, qui ont laissé des lettres et des mémoires manuscrits à la bibliothèque du roi.

» Mais sans faire valoir le danger et les difficultés d'un enlèvement que le cimenterre des Ottomans pouvait d'ailleurs remplacer d'un jour à l'autre dans ce mémorable siège, on se bornera ici à déclarer positivement que la correspondance de Saint-Mars depuis 1669 jusqu'en 1680² ne permet pas de supposer que le gouverneur de Pignerol eut sous sa dépendance, pendant cet intervalle de temps, quelque grand prisonnier d'État autre que Fouquet et Lauzun. »

Sans nous ranger à l'avis du savant critique sur ce dernier point, nous pouvons ajouter aux considérations qu'il fait valoir le peu de probabilité que Louis XIV ait cru devoir prendre des mesures si rigoureuses contre le duc de Beaufort. Quelque frondeur et matamore que fût ce dernier, il ne portait pas tellement ombrage à la puissance royale qu'elle fût obligée de le frapper si secrètement ; et d'un autre côté, on ne peut penser que Louis XIV, paisiblement assis sur son trône et vainqueur des ennemis de sa minorité, ait poursuivi dans le duc de Beaufort le vieux rebelle de la Fronde.

En outre, et pour mieux détruire cette version, le bibliophile fait observer que le goût avéré de l'*homme au masque de fer* pour le beau linge et les dentelles, sa réserve habituelle et son extrême délicatesse ne s'accordent guère avec le portrait tant soit peu brutal que les historiens nous ont laissé du *roi des halles*.

Quant à l'induction qu'on voudrait tirer de l'anagramme du nom de *Marchiali*, où l'on trouve ces deux mots : *hic amiral*, nous ne pensons pas que les geôliers de Pignerol s'amusassent à proposer des énigmes à l'esprit pénétrant de leurs contemporains ; d'ailleurs l'anagramme pourrait s'appliquer également au comte de Vermandois, nommé amiral à l'âge de vingt-deux mois.

L'abbé Papon, parcourant la Provence, parle ainsi du *Masque de fer*, dont il alla visiter la prison.

« C'est à l'île Sainte-Marguerite que fut transporté vers la fin du dernier siècle le fameux *prisonnier au masque de fer*, dont on

ne saura jamais peut-être le nom ; il n'y avait que peu de personnes attachées à son service qui eussent la liberté de lui parler. Un jour que M. de Saint-Mars s'entretenait avec lui en se tenant hors de la chambre dans une espèce de corridor, pour voir de loin ceux qui viendraient, le fils d'un de ses amis arrive et s'avance vers l'endroit où il entend du bruit ; le gouverneur, qui l'aperçoit, ferme aussitôt la porte de la chambre, court précipitamment au-devant du jeune homme, et d'un air troublé, il lui demande s'il a entendu quelque chose. Dès qu'il fut assuré du contraire, il le fit repartir le jour même, et il écrivit à son ami que peu s'en était fallu que cette aventure n'eût coûté cher à son fils, et qu'il le lui renvoie de peur de quelque autre imprudence.

» J'eus la curiosité, le 2 février 1778, d'entrer dans la chambre de cet infortuné prisonnier ; elle n'est éclairée que par une fenêtre du côté du nord, regardant la mer, ouverte à quinze pieds au-dessus du chemin de ronde, percée dans un mur fort épais, et fermée par trois grilles de fer placées à une distance égale, ce qui faisait un intervalle de deux toises entre les sentinelles et le prisonnier. Je trouvai dans la citadelle un officier de la compagnie franche, âgé de soixante-dix-neuf ans ; il me dit que son père, qui servait dans la même compagnie, lui avait plusieurs fois raconté qu'un frater aperçut un jour, sous la fenêtre du prisonnier, quelque chose de blanc qui flottait sur l'eau ; il l'alla prendre et l'apporta à monsieur de Saint-Mars ; c'était une chemise très fine, pliée avec assez de négligence, et sur laquelle le prisonnier avait écrit d'un bout à l'autre.

» Monsieur de Saint-Mars, après l'avoir déployée et avoir lu quelques lignes, demanda au frater, d'un air fort embarrassé, s'il n'avait pas eu la curiosité de lire le contenu. Celui-ci lui protesta plusieurs fois qu'il n'avait rien lu ; mais deux jours après il fut trouvé mort dans son lit. C'est un fait que l'officier a entendu raconter tant de fois à son père et à l'aumônier du fort de ce temps-là, qu'il le regarde comme incontestable. Le fait suivant me paraît également certain, d'après tous les témoignages que j'ai

recueillis sur les lieux et dans le monastère de Lerins, où la tradition s'est conservée.

» On cherchait une personne du sexe pour servir le prisonnier ; une femme du village de Mongin vint s'offrir, dans la persuasion que ce serait un moyen de faire la fortune de ses enfants ; mais quand on lui dit qu'il fallait renoncer à les voir, et même à ne conserver aucune liaison avec le reste des hommes, elle refusa de s'enfermer avec un prisonnier dont la connaissance coûtait si cher. Je dois dire encore qu'on avait mis aux deux extrémités du fort, du côté de la mer, deux sentinelles qui avaient ordre de tirer sur les bateaux qui s'approcheraient à une certaine distance.

» La personne qui servait le prisonnier mourut à l'île Sainte-Marguerite. Le frère de l'officier dont je viens de parler, qui était pour certaines choses l'homme de confiance de monsieur de Saint-Mars, a souvent dit à son fils qu'il avait été prendre le mort, à l'heure de minuit, dans la prison, et qu'il l'avait porté sur ses épaules dans le lieu de la sépulture ; il croyait que c'était le prisonnier lui-même qui était décédé ; mais c'était, comme je viens de vous le dire, la personne qui le servait, et ce fut alors qu'on chercha une femme pour le remplacer. »

L'abbé Papon donnait des détails curieux et jusque-là inconnus ; mais comme il ne citait aucun nom, sa relation ne pouvait amener aucune réfutation. Voltaire ne répondit pas à Lagrange-Chancel, mort la même année. Fréron, qui voulait se venger de lui dans *l'Écossaise*, lui suscita un adversaire plus redoutable. Sainte-Foix mit en avant un système tout à fait nouveau que lui avait fourni un passage de Hume. Il écrivit dans *l'Année littéraire* (1768, tome IV) que *le prisonnier masqué était le duc de Monmouth*, fils naturel de Charles II, condamné pour crime de rébellion et décapité à Londres le 15 juillet 1685.

Voici le passage de l'historien anglais :

« Le bruit courut à Londres que le duc de Monmouth était

sauvé, et qu'un de ses partisans, qui lui ressemblait beaucoup, avait consenti à mourir à sa place, pendant que le véritable condamné, secrètement transféré en France, devait y subir une prison perpétuelle. »

L'extrême affection que le peuple anglais portait au duc de Monmouth et l'idée qu'avait ce jeune prince que la nation n'attendait qu'un chef pour chasser Jacques II lui firent former une entreprise qui aurait peut-être réussi si elle eût été conduite avec plus de prudence. Il débarqua à Lime, dans le canton de Dorset, n'ayant que cent vingt hommes ; six mille se joignirent bientôt à lui ; quelques villes se déclarèrent en sa faveur, et il s'y fit proclamer roi, soutenant que sa naissance était légitime et qu'il avait les preuves du mariage secret de Charles II avec Lucie Walthers sa mère. Il livra bataille à l'armée royale, et déjà la victoire se déclarait pour lui, lorsque la poudre et les balles manquèrent à ses troupes. Le lord Gray, qui commandait sa cavalerie, l'abandonna lâchement. Le malheureux Monmouth fut fait prisonnier, conduit à Londres et condamné à perdre la tête le 15 juillet 1685.

Les détails publiés dans le *Siècle de Louis XIV* sur la personne du prisonnier masqué s'accordaient avec la supposition du duc de Monmouth, qui avait pour lui tous les avantages du corps. Sainte-Foix avait de plus réuni tous les témoignages qui pouvaient appuyer son système. Il se servait du passage suivant d'un roman anonyme, *les Amours de Charles II et de Jacques II, rois d'Angleterre*.

» La nuit de la *prétendue* exécution du duc de Monmouth, le roi, accompagné de trois hommes, vint lui-même le tirer de la Tour. On lui couvrit la tête d'une espèce de capuchon, et le roi et les trois hommes entrèrent avec lui dans un carrosse. »

Il rapporta aussi que le père Tournemine étant allé avec le père Saunders, confesseur de Jacques II, rendre visite à la

duchesse de Portsmouth après la mort de ce prince, la duchesse eut occasion de dire qu'elle reprocherait toujours au roi Jacques d'avoir laissé exécuter le duc de Monmouth, au mépris du serment qu'il avait fait sur l'hostie, près du lit de mort de Charles II, qui lui recommanda de ne jamais ôter la vie à son frère naturel, même en cas de révolte. Le père Saunders répondit avec vivacité : — Le roi Jacques a tenu son serment.

Ce serment solennel a été rapporté par Hume, mais il faut faire remarquer que les historiens ne sont pas d'accord sur ce point. L'histoire universelle de Guthry et Gray, celle d'Angleterre de Rapin Thoyras et de Barrow n'en disent rien.

« Un chirurgien anglais, nommé Nelaton, écrivait encore Sainte-Foix, qui allait tous les matins au café Procope, rendez-vous habituel des gens de lettres, avait souvent raconté qu'étant premier garçon chez un chirurgien de la porte Saint-Antoine, on l'envoya chercher pour une saignée et qu'on le mena à la Bastille ; que le gouverneur l'introduisit dans une chambre où était un prisonnier qui se plaignait de grands maux de tête ; que ce prisonnier avait l'accent anglais, était vêtu d'une robe de chambre jaune et noire à grandes fleurs d'or, et ne montrait pas son visage, caché par une longue serviette nouée derrière le cou. »

L'argument ne valait pas grand-chose : il n'était guère possible de prendre une serviette pour un masque ; il y avait à la Bastille un chirurgien, un médecin et un apothicaire, personne n'y pouvait pénétrer sans un ordre du ministre ; le viatique n'y entrait qu'avec la permission du lieutenant de police³.

Ce système ne trouva pas d'abord de contradicteurs et parut s'établir victorieusement, grâce peut-être au caractère batailleur et peu endurant de Sainte-Foix, qui supportait mal la critique, que personne ne se souciait d'irriter et dont on craignait l'épée plus encore que la plume.

On savait que Saint-Mars, conduisant le prisonnier à la Bastille, s'était arrêté avec lui dans sa terre de Palteau. Fréron demanda

des anecdotes à un petit-neveu de Saint-Mars, seigneur de la terre de Palteau en Champagne. Celui-ci répondit dans *l'Année littéraire*, juin 1768 :

« Comme il paraît par la lettre de monsieur de Sainte-Foix, dont vous venez de donner un extrait, que *l'homme au masque de fer* exerce toujours l'imagination de vos écrivains, je vous fais part de ce que je sais de ce prisonnier : il n'était connu aux îles Sainte-Marguerite et à la Bastille que sous le nom de *la Tour*. Le gouverneur et les autres officiers avaient des égards pour lui ; il obtenait tout ce qu'ils pouvaient accorder à un prisonnier. Il se promenait souvent ayant toujours un masque sur le visage. Ce n'est que depuis que le *Siècle* de M. de Voltaire a paru que j'ai ouï dire que ce masque était de fer et à ressorts ; peut-être a-t-on oublié de me parler de cette circonstance ; mais il n'avait ce masque que lorsqu'il sortait pour prendre l'air, ou qu'il était obligé de paraître devant quelque étranger.

» Le sieur de Blainvilliers, officier d'infanterie qui avait accès chez monsieur de Saint-Mars à Pignerol et aux îles Sainte-Marguerite, m'a dit plusieurs fois que le sort de *la Tour* ayant beaucoup excité la curiosité, pour la satisfaire il avait pris les armes et l'habit d'un soldat qui devait être en sentinelle dans une galerie sous les fenêtres de la chambre qu'occupait ce prisonnier aux îles Sainte-Marguerite ; que de là il l'avait très bien vu, qu'il n'avait point son masque, qu'il était blanc de visage, grand et bien fait de corps, ayant la jambe un peu trop fournie par le bas, et les cheveux blancs quoiqu'il fût dans la force de l'âge. Il avait passé cette nuit-là presque entière à se promener dans sa chambre. Blainvilliers ajoutait qu'il était toujours vêtu de brun, qu'on lui donnait du beau linge et des livres, que le gouverneur et les officiers restaient debout devant lui et découverts jusqu'à ce qu'il les fit couvrir et asseoir ; qu'ils allaient souvent lui tenir compagnie et manger avec lui.

» En 1698, monsieur de Saint-Mars passa du gouvernement

des îles Sainte-Marguerite à la Bastille. En venant en prendre possession, il séjourna avec son prisonnier à sa terre de Pulteau ; *l'homme au masque* arriva dans une litière que précédait celle de monsieur de Saint-Mars ; ils étaient accompagnés de plusieurs gens à cheval. Les paysans allèrent au-devant de leur seigneur. Monsieur de Saint-Mars mangea avec son prisonnier, qui avait le dos opposé aux croisées de la salle à manger qui donnent sur la cour. Les paysans que j'ai interrogés ne purent voir s'il mangeait avec son masque, mais ils observaient très bien que monsieur de Saint-Mars, qui était à table vis-à-vis de lui, avait deux pistolets à côté de son assiette ; ils n'avaient pour être servis qu'un seul valet de chambre qui allait chercher les plats qu'on lui apportait dans l'antichambre, fermant soigneusement sur lui la porte de la salle à manger. Lorsque le prisonnier traversait la cour, il avait toujours son masque noir sur le visage. Les paysans remarquèrent qu'on lui voyait les dents et les lèvres, qu'il était grand et avait les cheveux blancs. Monsieur de Saint-Mars coucha dans un lit qu'on lui avait dressé auprès de celui de *l'homme au masque*. Monsieur de Blainvilliers m'a dit que lors de sa mort, arrivée en 1704, on l'enterra secrètement à Saint-Paul, et que l'on mit dans le cercueil des drogues pour consumer le corps. Je n'ai point ouï dire qu'il eût un accent étranger. »

Sainte-Foix réfuta l'histoire présentée au nom du sieur de Blainvilliers, ou du moins il se servit d'un détail de la lettre pour prouver que le prisonnier ne pouvait être le duc de Beaufort ; il rappela une épigramme de madame de Choisy : « *Monsieur de Beaufort voudrait bien mordre et ne le peut pas.* » Ce n'était pas lui dont les paysans avaient pu voir les dents à travers le masque. Son système sembla prévaloir jusqu'au moment où le père Griffet, jésuite, confesseur à la Bastille, consacra au *Masque de fer* le chapitre XIII de son *Traité des différentes sortes de preuves qui servent à établir la vérité dans l'histoire*, in-12, Liège, 1769. Il cita le premier une pièce authentique constatant que cet homme

masqué, sur lequel on discutait depuis si longtemps, avait existé ; le père Griffet produisit un extrait du journal manuscrit de monsieur Dujonca, lieutenant du roi à la Bastille en 1698, et des registres mortuaires de la paroisse Saint-Paul

« Jeudi 8 septembre 1698, dit Dujonca, à trois heures de l'après-midi, monsieur de Saint-Mars, gouverneur de la Bastille, est arrivé pour sa première entrée, venant des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat, ayant mené avec lui dans sa litière un ancien prisonnier qu'il avait à Pignerol, *dont le nom ne se dit pas*, lequel on a fait tenir *toujours masqué* et qui fut d'abord mis dans la tour de la Bassinière, en attendant la nuit, et que je conduisis moi-même sur les neuf heures du soir dans la troisième chambre de la tour de la Bertaudière⁴, laquelle chambre j'avais eu soin de meubler de toutes choses⁵ avant son arrivée, en ayant reçu l'ordre de monsieur de Saint-Mars. En le conduisant dans ladite chambre j'étais accompagné du sieur Rosarges, que monsieur de Saint-Mars avait amené avec lui, lequel était chargé de servir et de soigner ledit prisonnier, qui était nourri par le gouverneur. »

Le journal de Dujonca rapportait la mort du prisonnier en ces termes :

« Du lundi 19 novembre 1703. Le prisonnier inconnu, toujours masqué d'un masque de velours noir, que M. de Saint-Mars avait mené avec lui, venant de l'île Sainte-Marguerite, qu'il gardait depuis si longtemps, s'étant trouvé hier un peu plus mal en sortant de la messe, il est mort aujourd'hui sur les dix heures du soir, sans avoir eu grande maladie, il ne se peut pas moins. M. Guiraut, notre aumônier, le confessa hier. Surpris de la mort, il n'a pu recevoir les sacrements, et notre aumônier l'a exhorté un moment avant de mourir. Il fut enterré le mardi 20 novembre, à quatre heures après midi, dans le cimetière de Saint-Paul, notre paroisse. Son enterrement coûta 40 livres. »

On cacha son nom et son âge aux prêtres de la paroisse. Les registres mortuaires portaient seulement :

« L'an 1703 et le 19 novembre, Marchiali, âgé de quarante-cinq ans ou environ, est décédé dans la Bastille, duquel le corps a été inhumé dans le cimetière de Saint-Paul, sa paroisse, le 20 du présent, en présence de M. Rosarges, et de M. Reilh, chirurgien-major de la Bastille, qui ont signé, ROSARGES, REILH. »

Dès qu'il fut mort, il est certain qu'on brûla généralement tout ce qui avait servi à son usage, comme linge, habits, matelas, couvertures et jusqu'aux portes de sa prison, le bois de lit et ses chaises. Son couvert d'argent fut fondu, et l'on fit regratter et blanchir les murailles de la chambre où il avait logé. On poussa les précautions au point d'en défaire les carreaux, dans la crainte sans doute qu'il n'eût caché quelque billet ou fait quelque marque qui eût pu faire connaître qui il était.

Le père Griffet, après avoir combattu l'opinion de Lagrange-Chancel et celle de Sainte-Foix, sembla pencher pour la version des *Mémoires de Perse*, que, selon lui, on n'avait pas réfutée encore par des preuves sans réplique. Il conclut en disant que pour former une décision il fallait savoir la date certaine de l'arrivée du prisonnier à Pignerol.

Sainte-Foix se hâta de répliquer et soutint de nouveau son opinion. Il fit venir d'Arras l'extrait des registres capitulaires de la cathédrale constatant que Louis XIV avait écrit lui-même au chapitre pour lui enjoindre de recevoir le corps du comte de Vermandois, décédé en la ville de Courtray ; qu'il avait désiré que le défunt fût inhumé au milieu du chœur de l'église, dans le même caveau qu'Élisabeth, comtesse de Vermandois et femme de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, morte en 1182. On ne pouvait pas supposer que Louis XIV eût choisi un caveau de famille pour y faire enterrer une bûche.

Sainte-Foix n'avait pas connaissance de la lettre de Barbézieux, du 13 août 1691, que nous avons citée pour réfuter la

supposition du comte de Vermandois. Cette lettre détruit aussi l'opinion que Sainte-Foix avait fait prévaloir, puisque le duc de Monmouth fut condamné en 1685. Ce n'est pas de lui que Barbézieux aurait pu écrire en 1691 : *Le prisonnier que vous avez depuis VINGT ANS.*

La même année où Sainte-Foix se flattait d'avoir établi son système d'une manière victorieuse, le baron d'Heiss en présenta un autre dans une lettre datée de Phalsbourg, 28 juin 1770, et adressée au *Journal Encyclopédique*. Il y joignit une lettre traduite de l'italien et insérée dans l'*Histoire abrégée de l'Europe*, par Jacques Bernard, qu'on publiait à Leyde, chez Claude Jordan, 1685 à 1687, en feuilles détachées. On apprenait par cette lettre (mois d'août 1687, article *Mantoue*), que le duc de Mantoue ayant dessein de *vendre* sa capitale au roi de France, son secrétaire l'en détourna et lui persuada même de s'unir aux autres princes d'Italie pour s'opposer à l'ambition de Louis XIV. Le marquis d'Arcy, ambassadeur de France à la cour de Savoie, ayant eu connaissance de ses complots, l'accabla de civilités, le régala fort souvent et l'invita enfin à une grande chasse à deux ou trois lieues de Turin. Ils partirent ensemble ; mais à peu de distance de la ville, ils furent enveloppés par douze cavaliers qui enlevèrent le secrétaire, le *déguisèrent, le masquèrent et le conduisirent à Pignerol*. Le prisonnier ne resta pas longtemps dans cette forteresse, qui était *trop près de l'Italie, et quoiqu'il y fût gardé très soigneusement, on craignait que les murailles ne parlassent* ; on le transféra donc aux îles Sainte-Marguerite, où il est à présent sous la garde de M. de Saint-Mars.

Ce système, qui était destiné à être reproduit plus tard, ne fit pas d'abord grande sensation. Il est certain que le secrétaire du duc de Mantoue, nommé Matthioli, fut arrêté en 1679, par l'entremise de l'abbé d'Estrade et de Catinat, conduit à Pignerol dans le plus grand secret et emprisonné sous la garde de M. de Saint-Mars ; mais on ne peut le confondre avec le *Masque de fer*.

Catinat dit de Matthioli, dans une lettre à Louvois :

« Personne ne sait le nom de ce *fripon*. »

Louvois écrivit à Saint-Mars : « J'admire votre patience, et que vous attendiez un ordre pour *traiter un fripon comme il le mérite quand il vous manque de respect*. »

Saint-Mars répond au ministre : « J'ai chargé Blainvilliers de lui dire, en lui faisant voir *un gourdin, qu'avec cela on rendait les extravagants honnêtes*. »

Louvois écrit une autre fois : « Il faut *faire durer trois ou quatre ans les habits de ces sortes de gens*. »

Ce n'est pas là assurément ce prisonnier inconnu qu'on traitait avec tant d'égards, devant qui Louvois se découvrait, à qui on donnait du beau linge, des dentelles, etc., etc.

Tout semble indiquer d'ailleurs, dans les correspondances de Saint-Mars, que ce malheureux, enfermé avec un jacobin aliéné, devint fou lui-même et succomba vers la fin de l'année 1686.

Voltaire, qui, le premier peut-être, avait fourni cet inépuisable aliment à la controverse, garda le silence et ne se mêla nullement à ces débats. Quand tous ces systèmes se furent produits, il entreprit de les réfuter tous. Il se moqua vivement, dans la septième édition du *Dictionnaire philosophique*, de la complaisance qu'on supposait à Louis XIV, qui aurait servi de sergent et de geôlier au roi Jacques II, puis au roi Guillaume et à la reine Anne, avec lesquels il fut en guerre. Persistant toujours à donner la date de 1661 ou 1662 au commencement de la captivité du *Masque de fer*, il combattit l'opinion de Lagrange-Chancel et celle du père Griffet, renouvelée des *Mémoires de Perse*.

« Toutes ces illusions étant dissipées, dit-il, il reste à savoir qui était ce prisonnier *toujours masqué*, à quel âge il mourut. Il est clair que si on ne le laissait passer dans la cour de la Bastille, si on ne lui permettait de parler à son médecin que *couvert d'un masque*, c'était de peur qu'on ne reconnût dans ses traits quelque ressemblance *trop frappante* ; il pouvait montrer sa langue et jamais son visage. Pour son âge, il dit lui-même à l'apothicaire de

la Bastille, peu de jours avant sa mort, qu'il croyait avoir soixante ans ; et le sieur Marsoban, chirurgien du maréchal de Richelieu et ensuite du duc d'Orléans, régent, gendre de cet apothicaire, me l'a redit plus d'une fois. Celui qui écrit cet article en sait peut-être plus que le père Griffet. Il n'en dira pas davantage. »

Cet article du *Dictionnaire philosophique* fut suivi d'une addition de l'éditeur, attribuée par les éditeurs de Kelh à Voltaire lui-même. (*Questions sur l'Encyclopédie, distribuées en forme de dictionnaire*. Genève, 1791.) L'éditeur, qui s'appelle aussi l'auteur, rejette sans réfutation toutes les opinions qui étaient en lutte, y compris celle du baron d'Heiss. Selon le soupçon de l'éditeur, le *Masque de fer* était un frère aîné de Louis XIV. Anne d'Autriche l'avait eu d'un amant, et la naissance de ce fils aurait détrompé la reine sur sa prétendue stérilité. Après cette couche secrète, par le conseil du cardinal de Richelieu, un hasard avait été adroitement ménagé pour obliger absolument le roi à coucher en même lit avec la reine. Un second fils fut le fruit de cette rencontre conjugale, et Louis XIV avait ignoré jusqu'à sa majorité l'existence de son frère adultérin. La politique de Louis XIV, affectant un généreux respect pour l'honneur de la royauté, avait sauvé de grands embarras à la couronne et un horrible scandale à la mémoire d'Anne d'Autriche, en imaginant un moyen *sage et juste* d'ensevelir dans l'oubli la preuve vivante d'un amour illégitime. Ce moyen dispensait le roi de commettre une cruauté, qu'un monarque *moins consciencieux et moins magnanime* que Louis XIV eût estimée *nécessaire*.

Depuis cette déclaration, Voltaire s'abstint de revenir sur le *masque de fer*. Cette dernière opinion renversa celle de Sainte-Foix. Voltaire avait été initié à ce secret d'État par le maréchal de Richelieu. N'est-il pas permis de supposer que son indiscretion naturelle l'entraîna à dire ce qu'il savait sous le voile d'un pseudonyme, ou du moins à énoncer une version qui approchait de la vérité, et que si plus tard il garda le silence, c'est qu'il reconnut

ou qu'on lui fit reconnaître la dangereuse portée de ses paroles ?

Ce prince devenu le prisonnier masqué était-il illégitime ou un frère jumeau ? La première de ces deux opinions fut soutenue par M. Quentin-Crawfurd ; la seconde fut énoncée par l'abbé Soulavie dans les Mémoires du maréchal de Richelieu. En 1783, le marquis de Luchet, dans le *Journal des Gens du monde* (tome IV, n° 23, page 282 et suiv.), fit honneur à Buckingham de la paternité en litige. Il cita en témoignage une demoiselle de Saint-Quentin, ancienne maîtresse du ministre Barbézieux, qui mourut à Chartres vers le milieu du dix-huitième siècle et qui avait dit publiquement que Louis XIV condamna son frère aîné à une prison perpétuelle, et que la *parfaite ressemblance* des deux frères nécessita l'invention du masque pour le prisonnier.

Le duc de Buckingham, venu en France en 1625 pour conduire en Angleterre Henriette de France, sœur de Louis XIII, qui avait été accordée au prince de Galles, montra, il est vrai, l'amour le plus vif pour la reine ; et il paraît certain que cette princesse ne fut pas insensible à la passion qu'elle avait inspirée. Une pièce anonyme (*la Conférence du cardinal Mazarin avec le Gazetier*. Bruxelles, 1649) dit même qu'Anne d'Autriche en devint éperdument amoureuse ; que ce duc lui rendit visite jusque dans son lit, et même qu'il lui tira son gant de la main, et qu'il le montra par vanité à plusieurs personnes de la cour, ce dont le roi s'offensa beaucoup. Une anecdote que l'on ne conteste pas, c'est que Buckingham tint un jour à la reine des propos si passionnés en présence de la marquise de Senecey, sa dame d'honneur, que celle-ci lui dit : « Taisez-vous, monsieur ; on ne parle pas ainsi à une reine de France. » Cette nouvelle version faisait naître l'homme au masque de fer au plus tard en 1637, mais une date positive détruisait la paternité de Buckingham, assassiné à Portsmouth le 2 septembre 1628.

Lors de la prise de la Bastille, le prisonnier masqué redevint un objet de mode et d'engouement. Le 13 août 1789, la dernière feuille des *Loisirs d'un Patriote français* annonça que le rédac-

teur anonyme prétendait avoir vu, avec plusieurs autres papiers trouvés à la Bastille, une carte qui contenait le numéro inintelligible 64389000 et la note suivante : FOUQUET ARRIVANT DES ÎLES SAINTE-MARGUERITE, AVEC UN MASQUE DE FER, ensuite trois x.x.x., et au-dessous, *Kersaion*. Le journaliste présumait que Fouquet avait réussi à se sauver, avait été repris, *masqué* et condamné à passer pour mort, en châtement de sa tentative d'évasion. Ce système produisit une certaine impression, et on se rappela que le supplément du *Siècle de Louis XIV* avait fait dire à Chamillart : *que le masque de fer était un homme qui avait tous les secrets de M. Fouquet*. Mais l'authenticité de cette carte n'a jamais été prouvée, et on ne peut l'admettre sur la simple assertion d'un anonyme.

Depuis que les écrivains n'avaient plus besoin de l'approbation et du privilège du roi pour publier leurs pensées, chaque jour voyait éclore une brochure sur le *masque de fer*. Louis Dutens (*Correspondance interceptée*, in-12, 1789) reproduisit le système du baron d'Heiss, qu'il appuya de faits aussi neufs que singuliers. Il donna la preuve que Louis XIV avait fait enlever un ministre du duc de Mantoue, lequel avait été enfermé à Pignerol. Dutens donnait à la victime le nom de Girolamo Magni. Il cita aussi un mémoire rédigé, à l'instance du marquis de Castellane, gouverneur des îles Sainte-Marguerite, par un nommé Souchon (le même probablement que l'officier que Papon avait interrogé en 1778), fils d'un homme qui avait été cadet de la compagnie franche des îles, du temps de Saint-Mars, et alors âgé de soixante-dix-neuf ans. Ce mémoire rapporte en détail l'enlèvement du prisonnier masqué (en 1679), qu'il appelle un *ministre de l'empire*, et rapporte que le *prisonnier mourut aux îles Sainte-Marguerite neuf ans après sa disparition*.

Dutens enlevait par là à l'anecdote le merveilleux dont Voltaire l'avait entourée et citait le témoignage du duc de Choiseul, qui, n'ayant pu arracher à Louis XV le secret du *masque de fer*, pria madame de Pompadour de le demander au roi et

apprit d'elle que le prisonnier était le *ministre d'un prince italien*. En même temps que Dutens affirmait que « Il n'y a aucun point d'histoire mieux établi que le fait que le prisonnier au masque de fer fut un ministre du duc de Mantoue enlevé à Turin », M. Quentin Crawford soutenait que le prisonnier était un fils d'Anne d'Autriche. Quelques années auparavant, l'avocat Bouche (*Essai sur l'histoire de Provence*, 2 vol. in-4°, 1785) avait traité cette histoire de fable inventée par Voltaire et croyait que le prisonnier était *une femme*. Comme on le voit, la discussion n'apportait aucune lumière, et la confusion, loin de se dissiper, allait toujours en augmentant.

En 1790 parurent les mémoires du maréchal de Richelieu, qui avait confié ses notes, sa bibliothèque et ses correspondances à Soulavie. Avant de mettre sous les yeux du lecteur l'extrait de ces mémoires qui traite de l'homme au *masque de fer* et qui a pour lui sinon une authenticité incontestable, du moins de fortes présomptions morales, quoi qu'on en puisse dire, et qui a rallié la grande majorité des opinions, parlons, pour mémoire seulement, de deux autres systèmes qui n'ont pu soutenir l'examen.

Suivant un mémoire manuscrit de M. de Bonac, ambassadeur de France à Constantinople en 1724, le patriarche arménien Arwedicks, ennemi mortel de notre religion et auteur de la cruelle persécution que les catholiques avaient soufferte, fut exilé et enlevé, à la sollicitation des jésuites, par une barque française, pour être conduit en France et *mis dans une prison d'où il ne pourrait jamais sortir*. Arwedicks fut mené aux îles Sainte-Marguerite, et *de là à la Bastille, où il mourut*. Le gouvernement turc réclama instamment la délivrance du patriarche jusqu'en 1723, et le cabinet français nia toujours sa participation à cet enlèvement.

Si l'on ne savait pas qu'Arwedicks se convertit au catholicisme et mourut libre à Paris, comme le prouve son extrait mortuaire conservé aux archives étrangères, il suffirait de cette phrase du manuscrit de M. de Bonac disant que ce patriarche fut enlevé

pendant l'ambassade de M. Fériol à Constantinople, qui succéda à M. de Châteauneuf en 1699. Or Saint-Mars arriva à la Bastille en 1698 avec son *prisonnier masqué*.

Plusieurs savants anglais avaient cru avec l'historien Gibbon que *l'homme au masque* pouvait être Henri, second fils d'Olivier Cromwell, gardé en otage par Louis XIV.

Il est étrange, en effet, que ce second fils du protecteur soit rentré, en 1659, dans une obscurité si complète qu'on ne sait ni où il a vécu ni où il est mort. Mais pourquoi serait-il devenu prisonnier d'État en France, où son frère Richard avait la permission de séjourner ? En l'absence de toute espèce de preuves, il n'y a dans cette supposition aucune probabilité, même la plus légère.

Voici maintenant l'extrait des mémoires du maréchal de Richelieu :

« Sous le feu roi, il fut un temps où dans tous les ordres de la société on se demandait quel était ce fameux personnage connu sous le nom de *Masque de fer* ? Mais je vis cette curiosité se ralentir quand Saint-Mars l'ayant conduit à la Bastille, on affecta de dire qu'on avait ordre de tuer ce prisonnier s'il se faisait connaître. Saint-Mars faisait entendre aussi que celui qui aurait le malheur de dévoiler qui il était subirait le même sort. Cette menace d'assassiner le prisonnier et les curieux du secret fit dès lors une telle impression, qu'on ne parla qu'à demi-mot, tant que le feu roi vécut, de ce mystérieux personnage. L'auteur anonyme des *Mémoires secrets de la cour de Perse*, publiés chez l'étranger quinze ans après la mort de Louis XIV, est le premier qui osa parler du prisonnier et rapporter quelques anecdotes.

» Depuis ce temps-là, la liberté se manifestant tous les jours avec plus de hardiesse en France, dans la société et dans les livres, et la mémoire de Louis XIV perdant de plus en plus son ancienne influence, on raisonna librement sur ce prisonnier ; cependant on me demande encore à la fin de mes jours, et soixante-dix ans après la mort de Louis XIV, quel était ce

prisonnier au masque de fer.

» C'était la question que je faisais, en 1719, à la princesse adorable que le régent aimait, mais dont il était détesté, parce qu'elle m'aimait éperdument, et parce qu'elle ne devait avoir que du respect pour ce prince. Cependant comme on était persuadé dans ce temps-là que le régent était instruit du nom, des aventures et des causes de l'emprisonnement du masque, je tentai, plus curieux et plus hardi que tout autre, d'arracher du régent, par le moyen de ma princesse, le grand secret ; elle était accoutumée à rebuter le duc d'Orléans, et à lui témoigner une grande aversion ; mais comme il fut toujours passionnément amoureux d'elle, et comme à la moindre lueur de quelque espérance de bonheur il lui accordait tout ce qu'elle demandait, j'intéressai ma charmante princesse, déjà fort curieuse de son naturel, dans mon projet, et je l'engageai à faire entendre au régent qu'il serait heureux et qu'il serait satisfait, s'il voulait se permettre la lecture des mémoires du Masque de fer qu'il avait.

» Le duc d'Orléans n'avait jamais dévoilé aucun secret d'État. Il était d'une circonspection inouïe sur cet article, car Dubois, son précepteur, l'avait accoutumé à le garder. Il n'était pas probable qu'il délivrât ce mémoire, qui pouvait dévoiler la condition et l'origine du prisonnier masqué. Aussi la démarche de la princesse auprès du régent me paraissait-elle au moins inutile ; mais l'amour, et un amour aussi pressant

.....
 Pour la récompenser, le régent lui délivra donc l'écrit, qu'elle m'envoya le lendemain enveloppé d'un billet chiffré, que les lois de l'histoire veulent que je rapporte en entier, comme un monument essentiel de notre histoire dont je garantis l'authenticité ; car la princesse m'écrivait en chiffres quand elle me parlait le langage de la galanterie, et me disait dans ce billet quel traité avait été conclu, de son côté, pour avoir le mémoire, et du côté du régent, pour arriver au but si désiré. L'histoire défend les détails ; mais en empruntant le langage modeste des patriarches, je puis

dire que si Jacob, pour avoir en mariage celle des filles de Leban qu'il aimait le plus, fut obligé de l'acheter deux fois, le régent exigea de la princesse encore plus que le patriarche. Voici le billet chiffré : le mémoire historique le suivra.

2. 1. 17. 12. 9. 2. 20. 2. 1. 7. 14. 20. 10. 3. 21. 1. 11. 14. 1. 15.
16. 12. 17. 14. 2. 1. 21. 11. 20. 17. 12. 9. 14. 9. 2. 8. 20. 5. 20. 2.
2. 17. 8. 1. 2. 20. 9. 21. 21. 1. 5. 12. 17. 15. 00. 14. 1. 15. 14. 12.
9. 21. 5. 12. 9. 21. 16. 20. 14. 8. 3.

RELATION DE LA NAISSANCE ET DE L'ÉDUCATION DU PRINCE INFORTUNÉ
SOUSTRAIT PAR LES CARDINAUX DE RICHELIEU ET DE MAZARIN À LA
SOCIÉTÉ, ET RENFERMÉ PAR L'ORDRE DE LOUIS XIV,

Composée par le gouverneur de ce prince au lit de mort.

« Le prince infortuné que j'ay eslevé et gardé jusques vers la fin de mes jours, nasquit le 5 septembre 1638, à huit heures et demie du soir, pendant le souper du roi. Son frère, à présent régnant, était né le matin, à midy, pendant le disner de son père ; mais autant la naissance du roy fut splendide et brillante, autant celle de son frère fut triste et cachée avec soin ; car le roy, adverti par la sage-femme que la reyne devoit faire un second enfant, avoit fait rester en sa chambre le chancelier de France, la sage-femme, le premier aumosnier, le confesseur de la reyne et moy, pour être témoins de ce qu'il en arriveroit et de ce qu'il vouloit faire s'il naissoit un second enfant.

» Déjà depuis long-temps le roy étoit adverti par prophéties que sa femme feroit deux fils ; car il estoit venu depuis plusieurs jours des pastre à Paris qui disoient en avoir eu inspiration divine, si bien qu'il se disoit dans Paris que si la reyne accouchoit de deux dauphins, comme on l'avoit prédit, ce seroit le comble du malheur de l'état. L'archevêque de Paris, qui fit venir ces devins, les fit renfermer tous deux à Saint-Lazarre, parce que le peuple en estoit émeu ; ce qui donna beaucoup à penser au roy, à cause des troubles qu'il y avoit lieu de craindre dans son estat.

Arriva ce qui avoit été prédit par les devins, soit que les constellations en eussent adverti les pastres, soit que la Providence voulût advertir Sa Majesté des malheurs qui pouvoient advenir à la France. Le cardinal, à qui le roy, par un messenger, avoit fait savoir cette prophétie, avoit répondu qu'il falloit s'en adviser ; que la naissance de deux dauphins n'étoit pas une chose impossible, et que dans ce cas il falloit soigneusement cacher le second, parce qu'il pourroit, à l'avenir, vouloir estre roy, combattre son frère pour soutenir une nouvelle ligue dans l'estat, et régner.

» Le roy étoit souffrant dans son incertitude, et la reyne, qui poussa des cris, nous fit craindre un second accouchement. Nous envoyâmes quérir le roy, qui pensa tomber à la renverse, pressentant qu'il alloit estre père de deux dauphins. Il dit à monseigneur l'évesque de Meaux, qu'il avoit prié de secourir la reyne, *ne quités pas mon espouse jusqu'à ce qu'elle soit délivrée ; j'en ay une inquiétude mortelle*. Incontinent après, il nous assembla, l'évesque de Meaux, le chancelier, le sieur Honorat, la dame Péronète sage-femme, et moy, et il nous dit en présence de la reyne, afin qu'elle pût l'entendre, que nous en respondrions sur notre teste si nous publiions la naissance d'un second dauphin, et qu'il vouloit que sa naissance fût un secret de l'estat pour prévenir les malheurs qui pourroient arriver, la loy salique ne déclarant rien sur l'héritage du royaume en cas de naissance de deux fils aînés des roys.

» Ce qui avoit été prédit arriva, et la reyne accoucha pendant le souper du roy d'un dauphin plus mignard et plus beau que le premier, qui ne cessa de se plaindre et de crier comme s'il eust déjà esprouvé du regret d'entrer dans la vie, où il aurait ensuite tant de souffrances à endurer. Le chancelier dressa le procès-verbal de cette merveilleuse naissance, unique dans notre histoire ; ensuite, sa majesté ne trouva pas bien fait le premier procès-verbal, ce qui fit qu'elle le brusla en notre présence et ordonna de le refaire plusieurs fois jusqu'à ce que sa majesté le trouva de son

gré, quoique pût remonter monsieur l'aumosnier, qui prétendoit que sa majesté ne pouvoit cacher la naissance d'un prince, à quoy le roy respondit qu'il y avoit en cela une raison d'estat.

» Ensuite le roy nous dit de signer nostre serment ; le chancelier le signa d'abord, puis monsieur l'aumosnier, puis le confesseur de la reyne, et je signai après. Le serment fut signé aussi par le chirurgien et la sage-femme qui délivra la reyne, et le roy attacha cette pièce au procès-verbal qu'il emporta, et dont je n'ai jamais ouï parler ; je me souviens que sa majesté s'entretint avec monseigneur le chancelier sur la formule de ce serment et qu'il parla long-temps fort bas de monseigneur le cardinal ; après quoy la sage-femme fut chargée de l'enfant dernier né, et comme on a toujours craint qu'elle ne parlât trop sur sa naissance, elle m'a dit qu'on l'avoit souvent menacée de la faire mourir si elle venoit à parler ; on nous défendit même de jamais parler de cet enfant entre nous qui estions les témoins de sa naissance.

» Pas un de nous n'a encore violé son serment, car sa majesté ne craignoit rien tant après elle que la guerre civile que ces deux enfants nés ensemble pourroient susciter, et le cardinal l'entretint toujours dans cette crainte, quand il s'empara ensuite de la surintendance de l'éducation de cet enfant. Le roy nous ordonna aussi de bien examiner ce malheureux prince, qui avoit une verrue au dessus du coude gauche, une tasche jaunâtre à son col du côté droit, et une plus petite verrue au gras de la cuisse droite, parce que sa majesté, en cas de décès du premier né, entendoit et avec raison mettre en sa place l'enfant royal qu'il alloit nous donner en garde ; pourquoy il requit notre seing du procès-verbal qu'il fit sceller d'un petit sceau royal en notre présence, et nous le signâmes selon l'ordre de sa majesté et après elle ; et pour ce qui en fut des bergers qui avoient prophétisé sa naissance, jamais je n'ai pu en entendre parler, mais aussi je ne m'en suis enquis. Monsieur le cardinal, qui prit soin de cet enfant mystérieux, aura pu les dépayser.

» Pour ce qui est de l'enfance du second prince, la dame

Péronète en fit comme d'un enfant sien d'abord, mais qui passa pour le fils bastart de quelque grand seigneur du temps, parce qu'on reconnut aux soins qu'elle en prenoit et aux dépenses qu'elle faisoit, que c'étoit un fils riche et chéri, encore qu'il fût désavoué.

» Quand le prince fut un peu grand, monsieur le cardinal Mazarin, qui fut chargé de son éducation après monseigneur le cardinal de Richelieu, me le fit bailler pour l'instruire et l'élever comme l'enfant d'un roy, mais en secret. La dame Péronète lui continua ses offices jusqu'à la mort, avec attachement d'elle à lui, et de lui à elle encore davantage. Le prince a été instruit en ma maison en Bourgogne avec tout le soin qui est deub à un fils de roy et frère de roy.

» J'ai eu de fréquentes conversations avec la reyne mère pendant les troubles de la France, et sa majesté me parut craindre que si jamais la naissance de cet enfant étoit connue du vivant de son frère le jeune roy, quelques mécontents n'en prissent raison de se révolter, parce que plusieurs médecins pensent que le dernier né de deux enfants jumeaux est le premier conçu, et par conséquent qu'il est roy de droit, tandis que ce sentiment n'est pas reconnu par d'autres de cet état.

» Cette crainte néanmoins ne put jamais engager la reyne à détruire les preuves par écrit de sa naissance, parce qu'en cas d'événement et de mort du jeune roy, elle entendoit faire reconnoître son frère, quoiqu'elle eût un autre enfant. Elle m'a souvent dit qu'elle conservait avec soin ces preuves par écrit dans sa cassette.

» J'ai donné au prince infortuné toute l'éducation que je voudrois qu'on me donnât à moi-même, et les fils des princes avoués n'en ont pas eu une meilleure. Tout ce que j'ai à me reprocher, c'est d'avoir fait le malheur du prince quoique sans le vouloir ; car comme il avoit à dix-neuf ans une envie étrange de savoir qui il estoit, et comme il voyoit en moi la résolution de le lui taire, me montrant à lui plus ferme quand il m'accabloit de prières, il

résolus dès lors de me cacher sa curiosité et de me faire accroire qu'il pensoit qu'il estoit mon fils né d'amour illégitime ; je lui dis souvent là-dessus, quand il m'appeloit son père, quand nous étions seuls, qu'il se trompoit ; mais je ne lui combattois plus ce sentiment, qu'il affectoit peut-être pour me faire parler, le laissant accroire, moi, qu'il estoit mon fils, sans combattre en lui ce sentiment, et lui se reposant là-dessus, mais cherchant des moyens de reconnoître qui il estoit. Deux ans s'estoient écoulés, quand une malheureuse imprudence de ma part, de quoy j'ay bien à me reprocher, lui fit connoître qui il estoit. Il sçavoit que le roy m'envoyoit depuis peu de temps des messagers, et j'eus le malheur de laisser ma cassette, des lettres de la reyne et des cardinaux : il lut une partie et devina l'autre par sa pénétration ordinaire, et il m'a avoué dans la suite qu'il avoit enlevé la lettre la plus expressive et la plus marquante sur sa naissance.

» Je me souviens qu'une habitude hargneuse et brutale succéda à son amitié et à son respect pour moi, dans lequel je l'avois eslevé, mais je ne pus d'abord reconnoître la source de ce changement, car je ne me suis advisé jamais comment il avoit fouillé dans ma cassette, et jamais il n'a voulu m'en advouer les moyens, soit qu'il aye esté aidé par quelques ouvriers qu'il n'a pas voulu faire connoître ou qu'il ait eu d'autres moyens.

» Il commit un jour cependant l'imprudence de me demander les portraits du feu roy Louis XIII et du roy régnant : je lui répondis qu'on en avoit de si mauvais, que j'attendois qu'un ouvrier en eût fait des meilleurs pour les avoir chez moi.

» Cette réponse, qui ne le satisfit pas, fut suivie de la demande d'aller à Dijon. J'ai sçu dans la suite que c'estoit pour y aller voir un portrait du roy, et partir pour la cour qui estoit à Saint-Jean-de-Lus, à cause du mariage avec l'infante, et pour s'y mettre en parallèle avec son frère et voir s'il en avoit la ressemblance. J'eus connoissance d'un projet de voyage de sa part, et je ne le quittai plus.

» Le jeune prince alors estoit beau comme l'amour, et l'amour

l'avoit aussi très-bien servi pour avoir un portrait de son frère, car depuis quelque mois une jeune gouvernante de la maison estoit de son goût, et il la caressa si bien et la contenta de même, que malgré la défense à tous les domestiques de ne rien lui donner que par ma permission, elle lui donna un portrait du roy. Le malheureux prince se reconnut, et il le pouvoit bien, puisqu'un portrait pouvoit servir à l'un et à l'autre ; et cette vue le mit en une telle fureur, qu'il vint à moi en me disant : Voilà mon frère, et voilà qui je suis, en me montrant une lettre du cardinal Mazarin qu'il m'avoit volée ; la scène fut telle dans ma maison.

» La crainte de voir le prince s'échapper et accourir au mariage du roy, me fit craindre un pareil événement. Je despêchai un messenger au roy pour l'informer de l'ouverture de ma cassette et du besoin de nouvelles instructions. Le roy fit envoyer ses ordres par le cardinal, qui furent de nous renfermer tous les deux jusqu'à des ordres nouveaux, et lui faire entendre que sa prétention estoit la cause de notre malheur commun. J'ai souffert avec lui dans notre prison jusqu'au moment que je crois que l'arrêt de partir de ce monde est prononcé par mon juge d'en haut, et je ne puis refuser à la tranquillité de mon âme, ni à mon esclave, une espèce de déclaration qui lui indiqueroit les moyens de sortir de l'estat ignominieux où il est, si le roy venoit à mourir sans enfants. Un serment forcé peut-il obliger au secret sur des anecdotes incroyables qu'il est nécessaire de laisser à la postérité ? »

Voilà le mémoire historique que délivra le régent à la princesse et qui doit occasionner une foule de questions. On demandera quel était ce gouverneur du prince ? Était-il Bourguignon ? ou simplement propriétaire d'une maison ou d'un château en Bourgogne ? À quelle distance de Dijon ? C'était sans contredit un homme remarquable, puisqu'il jouissait à la cour de Louis XIII d'une confiance intime, par charge ou en qualité de favori du roi, de la reine et du cardinal de Richelieu. Le nobiliaire de Bourgogne pourrait-il nous dire quel personnage dans cette province

disparut de la société après le mariage de Louis XIV, avec un jeune élève d'environ vingt ans, inconnu, et dont il avait soin dans sa maison ou dans son château ? Pourquoi ce mémoire, qui paraît avoir près d'un siècle d'existence, est-il anonyme ? A-t-il été dicté par le moribond et sans pouvoir être signé par lui ? Comment ce mémoire est-il sorti de la prison ? etc., etc.

Il est certain que toutes ces questions restent sans réponse, et pour ma part, je n'ai garde d'affirmer l'authenticité de cette relation. L'abbé Soulavie raconte qu'il pressa un jour le maréchal de questions sur ce sujet, et qu'il lui dit : « N'est-il pas vrai, monsieur le maréchal, que ce prisonnier était le frère aîné de Louis XIV, né à l'insu de Louis XIII ? » – Le maréchal parut embarrassé, il ne voulait pas s'expliquer, il ne voulait pas refuser entièrement une réponse ; il avoua que ce grand personnage n'était *ni le frère adultérin de Louis XIV*, ni le duc de Monmouth, ni le comte de Vermandois, ni le duc de Beaufort, etc., etc., comme il a plu à tant d'écrivains de le dire. Il appela tous leurs écrits des rêveries ; mais il ajouta que ces auteurs avaient la plupart rapporté des anecdotes très véritables ; il dit que l'ordre, en effet, était donné de faire périr le prisonnier s'il se faisait connaître. Enfin, le maréchal avoua qu'il connaissait le secret de l'État, et dit en propres termes : « Tout ce que je puis vous dire, monsieur l'abbé, sur cet objet, c'est que le prisonnier n'était plus aussi intéressant quand il mourut au commencement de ce siècle, très avancé en âge ; mais qu'il l'avait été beaucoup quand, au commencement du règne de Louis XIV, par lui-même, il fut renfermé *pour de grandes raisons d'État*. »

L'anecdote fut écrite sur-le-champ sous les yeux du maréchal, et comme l'abbé Soulavie le suppliait encore d'ajouter quelques autres observations qui, sans dévoiler le secret directement, pourraient satisfaire la curiosité sur ce personnage, le maréchal répondit : « Lisez ce que monsieur de Voltaire a publié en dernier lieu sur ce Masque, ses dernières paroles surtout, et réfléchissez. »

À l'exception de Dulaure, les savants ont toujours traité la relation de Soulavie avec le plus profond mépris : il faut convenir qu'elle serait une monstruosité si elle était fausse, et que l'abbé serait un abominable homme s'il avait inventé le fameux billet chiffré : *le voilà le grand secret ; pour le savoir, il m'a fallu me laisser* 5, 12, 17, 15, 14, 1, trois fois par 8, 3. Mais, malheureusement pour les champions de mademoiselle de Valois, il est difficile de calomnier ses mœurs, celles de son amant et de son père ; et ce qu'on sait de tous les trois autorise à penser que plus l'infamie qu'on leur impute est énorme, plus elle est probable. Quant à cette objection : Est-ce au sujet d'un fils de Louis XIII ou d'un bâtard d'Anne d'Autriche que Louvois aurait écrit à Saint-Mars, en 1687 : « Il n'y a point d'inconvénient de changer le chevalier de Thézut de la *prison* où il est, pour y mettre votre *prisonnier*, jusqu'à ce que celle que vous lui faites préparer soit en état de le recevoir », nous avouons que nous n'en comprenons nullement la valeur. On ajoute : Est-ce en parlant d'un prince que Saint-Mars aurait dit, la même année, à l'exemple du ministre : « jusqu'à ce qu'il soit logé dans la *prison* qu'on lui prépare ici, où il y aura joignant une chapelle » ? Pourquoi Saint-Mars ne se serait-il pas exprimé ainsi ? Est-ce un relâchement d'égards envers le *prisonnier* que de dire qu'il est prisonnier, et que d'appeler une *prison* par son nom ?

Un M. de Saint-Mihiel publia, en 1791, à Strasbourg et à Paris, un vol. in-8° intitulé *Le véritable homme dit au Masque de fer, ouvrage dans lequel on fait connaître, sur preuves incontestables, à qui le célèbre infortuné dut le jour, quand et où il naquit*. La rédaction du titre peut donner une idée du style baroque et barbare dans lequel l'ouvrage tout entier est écrit. On s'imaginerait difficilement le degré d'orgueil qui anime ce nouveau *devineur* d'énigmes : il aurait trouvé la pierre philosophale, fait une découverte destinée à changer la face du monde, qu'il ne se montrerait pas plus fier et plus heureux. À tout prendre, cependant, les preuves *incontestables* de son système ne

décident pas plus la question d'une manière définitive et à l'abri d'une réfutation que celles sur lesquelles s'appuient les systèmes qui ont précédé et suivi. Mais ce qui lui a manqué surtout, c'est le talent nécessaire pour mettre en œuvre et disposer ses matériaux. Avec l'habileté la plus vulgaire, il eût créé un système qui aurait résisté à la critique aussi bien que tout autre et qui se serait appuyé, sinon sur des preuves sans réplique (personne n'a pu en produire), au moins sur des présomptions morales, qui sont d'un grand poids dans un sujet où tout est mystère et ténèbres et où il faut toujours expliquer les marques de respect de Louvois parlant debout et découvert au prisonnier.

Selon M. de Saint-Mihiel, *l'homme au masque de fer était un fils légitime d'Anne d'Autriche et de Mazarin.*

Il établit d'abord que Mazarin était de l'ordre des cardinaux diacres, et non prêtre, ni même engagé dans les ordres, d'après le témoignage de la princesse palatine, épouse de Philippe I^{er}, duc d'Orléans ; que, dès lors, il a pu épouser secrètement Anne d'Autriche.

« La vieille Beauvais, qui était première femme de chambre de la reine-mère, a le secret du ridicule mariage : cela obligeait la reine à faire tout ce que voulait sa confidente. C'est cette aventure qui a donné lieu dans ce pays-ci à l'étendue des droits des premières femmes de chambre » (Lettre de la duchesse d'Orléans, 13 septembre 1713.)

« La reine-mère, femme de Louis XIII, avait encore bien fait pis que d'aimer Mazarin, elle l'avait épousé, car il n'était pas prêtre : il n'était pas même dans les ordres, qui auraient pu l'en empêcher. Il fut horriblement las de la bonne reine-mère, et vivait mal avec elle ; ce qui est la récompense que l'on mérite par de pareils mariages. » (Lettre de la duchesse d'Orléans, 2 novembre 1717)

« Elle (la reine) était tranquille sur le cardinal Mazarin : il

n'était pas prêtre ; ainsi ils pouvaient se marier ensemble. Le passage secret par lequel il se rendait toutes les nuits chez elle est encore au Palais-Royal » (Lettre de la duchesse d'Orléans, 2 juillet 1719.)

« La reine gouverne tout selon la passion qui la tyrannise. Dans ses entretiens avec le cardinal, on voit dans leurs regards, dans leurs yeux, dans leur façon de procéder, qu'ils s'affectionnent si passionnément, qu'ils ne peuvent sans grande violence se séparer l'un de l'autre. S'il est vrai, ce que l'on dit, qu'ils sont liés ensemble par un mariage de conscience, et que le père Vincent, de la mission, ait ratifié leur contrat, ils peuvent tout ce qu'ils font, et davantage que nous ne voyons pas. » (Requête civile contre la conclusion de la paix, 1649.)

L'homme au masque dit à l'apothicaire de la Bastille qu'il croyait avoir environ soixante ans (Questions sur l'Encyclopédie). Il serait né alors en 1644, époque où la puissance royale était entre les mains d'Anne d'Autriche, mais exercée de fait par Mazarin.

Trouve-t-on dans l'histoire quelque anecdote qui donne une probabilité à un accouchement d'Anne d'Autriche, accouchement qui dut être tenu secret comme le mariage ?

« En 1644, Anne d'Autriche quitta le Louvre, parce que son appartement ne lui plaisait pas : elle vint loger au Palais-Royal, que Richelieu en mourant avait légué au feu roi. Dans le commencement qu'elle occupa ce logis, elle fut fort malade d'une jaunisse effroyable, qui fut jugée par les médecins ne provenir que de chagrin et de tristesse, et de l'occupation des affaires, qui lui donna beaucoup d'embarras. » (*Mémoires de madame de Motteville*, 4 vol. in-12, t. I, p. 194.)

Ce prétendu chagrin, causé par l'embarras des affaires, n'est sans doute invoqué que pour donner un prétexte à une maladie feinte. Les grands chagrins et les grands embarras d'Anne

d'Autriche n'eurent lieu qu'en 1649 : elle ne commença à se plaindre du despotisme de Mazarin que vers la fin de 1645. (*Mémoires de Motteville*, t. I, p. 272 et 273.) Elle fréquenta le spectacle pendant l'année du grand deuil de Louis XIII ; aussi avait-elle soin de se cacher dans sa loge. (*Id. ibid.*, p. 342.)

L'abbé Soulavie, dans le tome VI des *Mémoires de Richelieu*, publié en 1793, combattit l'opinion de M. de Saint-Mihiel et appuya de nouveaux raisonnements celle qu'il avait produite quelque temps auparavant.

L'inutilité des recherches faites dans les archives de la Bastille et l'importance des événements politiques détournèrent pendant quelques années l'attention de ce sujet. En 1800, le *Magasin encyclopédique* publia (6^e année, t. VI, p. 472) un article intitulé *Mémoires sur les problèmes historiques, et la méthode de les résoudre, appliquée à celui qui concerne l'homme au masque de fer*, signé C. D. O. L'auteur anonyme adoptait l'identité du *Masque* et du premier ministre du duc de Mantoue, qu'il appelle Girolamo Magni.

Dans la même année 1800, M. Rouix-Fazillac fit paraître un in-8^o de 142 pages intitulé *Recherches historiques et critiques sur l'homme au Masque de fer, d'où résultent des notions certaines sur ce prisonnier*. Ces recherches étaient fondées sur des correspondances secrètes relatives aux négociations, aux intrigues et à l'enlèvement d'un secrétaire du duc de Mantoue nommé Matthioli et non Girolamo Magni.

En 1802, un anonyme (peut-être le baron de Servièrre) publia une *Véritable clef de l'histoire de l'Homme au masque de fer*, in 8^o de 11 pages, sous la forme d'une lettre signée Reth, adressée au général Jourdan et datée de Turin, où l'on trouve des détails historiques sur la personne et la famille de Matthioli. Le pseudonyme Reth démontre que le secrétaire du duc de Mantoue a été enlevé, masqué et emprisonné par ordre de Louis XIV, en 1679, mais il ne prouve pas que ce secrétaire et l'*homme au masque de fer* sont une seule et même personne sous deux noms différents.

En 1809, M. Crawford, qui, en 1798, avait déjà dit : « Je ne puis douter que *l'homme au masque* n'ait été le fils d'Anne d'Autriche, mais sans pouvoir décider s'il était le frère jumeau de Louis XIV, et s'il était né pendant le temps que la reine n'habitait pas avec le roi ou pendant son veuvage (*Histoire de la Bastille*, 1798, in-8° de 474 pages) », réfuta le système de Roux-Fazillac, dans les *Mélanges d'histoire et de littérature tirés d'un portefeuille*, 1809, in-4° ; 1817, in-8°.

En 1825, M. Delort découvrit dans les archives plusieurs lettres relatives à Matthioli et publia l'*Histoire de l'Homme au masque de fer*, in-8°. Ce ouvrage, traduit en anglais par George-Agar Ellis, fut retraduit de l'anglais en français en 1830, sous le titre de *Histoire authentique du prisonnier d'État connu sous le nom du Masque de fer*. C'est dans cette histoire qu'on lit l'anecdote relative au second fils d'Olivier Cromwell. En 1826 parut le système de M. de Taulès, qui reconnaissait dans le prisonnier masqué le patriarche des Arméniens. Six ans après, le grand succès du drame représenté à l'Odéon rallia presque toutes les opinions à la version présentée par Soulavie. Le bibliophile Jacob se trompe quand il dit que j'ai suivi une tradition conservée dans la famille du duc de Choiseul : ce fut M. le duc de Bassano qui me remit une copie faite sous ses yeux, dans le temps où Napoléon avait donné ordre de faire des recherches sur *l'homme au masque*. Le duc de Bassano me dit que l'original de cette relation (conforme à celle des mémoires du duc de Richelieu) existait aux Archives des affaires étrangères. En 1834, le journal de l'*Institut historique* publia une lettre de M. Auguste Billiard, qui déclara avoir copié la même relation par ordre de feu M. le comte de Montalivet, ministre de l'intérieur sous l'empire.

M. Dufey, de l'Yonne, fit paraître la même année une *Histoire de la Bastille* et pencha à croire que le prisonnier était un fils de Buckingham.

Parmi les personnages d'une importance historique réelle ou supposée qu'on pourrait affubler du fameux masque, il y en avait

un auquel personne n'avait encore songé, quoique son nom eût été prononcé par le ministre Chamillart : c'était le célèbre surintendant Fouquet. En 1837, le bibliophile Jacob, armé de textes et de citations, s'appliqua de nouveau à cette espèce de casse-tête chinois qui avait exercé tant d'imaginatives et dont jusque alors on n'avait pu mettre en ordre toutes les pièces. A-t-il été plus heureux que ses devanciers ?

Sa prétention étonne au premier abord. Il semble étrange de faire ressusciter Fouquet, condamné à la prison perpétuelle en 1664, enfermé à Pignerol sous la garde de Saint-Mars, et dont la mort aurait été faussement annoncée au 23 mars 1680. Ce que l'on cherche d'abord, dans l'histoire du *Masque*, c'est une raison d'État suffisante pour que les traits d'un prisonnier fussent si obstinément cachés jusqu'à sa mort : c'est aussi l'explication des respects de Louvois, renversement de position si extraordinaire en tous temps, et plus encore sous le règne de Louis XIV, où les courtisans se seraient bien gardés de rendre hommage au malheur d'un homme disgracié par leur maître. Quel qu'ait été le vrai motif de la colère de Louis XIV contre Fouquet, jalousie du pouvoir que s'arrogeait le surintendant, rivalité de prétentions amoureuses sur le cœur des maîtresses royales, ou même soupçon fondé sur quelques tentatives plus audacieuses encore, la vengeance du roi n'était-elle pas satisfaite par la ruine complète de son ennemi, par une condamnation éclatante à une captivité perpétuelle ? Que voulait-il de plus ? Pourquoi cette colère, assouvie en 1664, se serait-elle réveillée avec plus d'ardeur, seize ans plus tard, pour inventer un nouveau supplice ? Suivant le bibliophile, le roi, importuné des demandes en grâce que lui adressait la famille du surintendant, aurait imaginé de le faire passer pour mort afin de se débarrasser de toutes ces supplications. La haine de Colbert, dit-il, a tout conduit ; mais si cette haine a pu précipiter la catastrophe de Fouquet, peut-on supposer qu'elle l'ait poursuivi au-delà du jugement, en redoublant d'énergie, dans l'esprit du roi et de ses conseillers ? Alors comment

expliquer, encore une fois, les respects de Louvois ? Ce n'est pas Colbert qui aurait salué Fouquet prisonnier ; son collègue a-t-il pu le faire ?

Cependant il faut avouer que, de tous les systèmes, celui-ci (grâce à l'érudition immense du bibliophile) est peut-être celui qui réunit en sa faveur le plus de textes et d'interprétations, le plus grand luxe de dates et de savantes recherches.

Il est certain, 1^o que les précautions apportées dans la garde de Fouquet à Pignerol ressemblent en tout point à celles qu'on déploya plus tard pour l'*homme au masque* à la Bastille, comme aux îles Sainte-Marguerite ;

2^o Que la plupart des traditions relatives au *prisonnier masqué* peuvent se rattacher à Fouquet ;

3^o Que l'apparition du *masque de fer* a suivi presque immédiatement la prétendue mort de Fouquet, en 1680 ;

4^o Que cette mort de Fouquet en 1680 n'est point certaine.

L'arrêt du 20 décembre 1664, de la chambre de justice, bannit Fouquet à perpétuité du royaume. Mais *le roi jugea qu'il pouvait y avoir grand péril à laisser sortir ledit Fouquet hors du royaume, vu la connaissance particulière qu'il avait des affaires les plus importantes de l'État*. En conséquence, la peine de bannissement perpétuel fut *commuée* en celle de la prison perpétuelle. (*Recueil des défenses de M. Fouquet*.) L'*instruction*, datée du 24 décembre, signée par le roi et remise à Saint-Mars, défend que *Fouquet ait communication avec qui que ce soit, de vive voix ni par écrit ; ni qu'il sorte de son appartement pour quelque cause ou sous quelque prétexte que ce puisse être, pas même pour se promener*. La défiance de Louvois, dans ses lettres à Saint-Mars, se porte sur tout. Les précautions qu'il recommande n'auraient pas été plus grandes pour l'*homme au masque de fer*.

L'anecdote de la chemise couverte d'écriture et trouvée par un frater, au dire de l'abbé Papon, peut se rapporter à ces passages de deux lettres de Louvois à Saint-Mars : « Votre lettre m'a été rendue avec le nouveau mouchoir sur lequel il y a de l'écriture de

M. Fouquet. » (18 décembre 1665.) – « Vous pouvez lui déclarer que, s'il emploie encore son ligne de table à faire du papier, il ne doit pas être surpris si vous ne lui en donnez plus. » (21 novembre 1667.) Le père Papon rapporte qu'un valet de chambre du *prisonnier masqué* mourut dans la chambre de son maître ; un valet de chambre de Fouquet, emprisonné comme lui à perpétuité, mourut au mois de février 1680. (Lettre de Louvois à Saint-Mars, 12 mars 1680.) Les faits qui s'étaient passés à Pignerol purent avoir un écho aux îles Sainte-Marguerite lorsque Saint-Mars y transféra son *ancien prisonnier*. Les beaux habits, le linge fin, les livres, tout ce qu'on prodiguait au *prisonnier masqué*, n'étaient pas refusés à Fouquet. L'ameublement de sa seconde chambre à Pignerol coûta plus de 1,200 livres. (Lettre de Louvois, 20 février 1665.) Les habits et le linge que Saint-Mars lui fournit en treize mois coûtèrent d'une part 1,042 livres, et de l'autre 1,646 livres. (Lettres de Louvois, 12 décembre 1665 et 22 février 1666.)

On sait aussi qu'avant l'année 1680, Saint-Mars ne gardait à Pignerol que deux prisonniers importants, Fouquet et Lauzun. Cependant *l'ancien prisonnier qu'il avait à Pignerol*, suivant le journal de Dujonca, dut se trouver dans cette forteresse avant la fin d'août 1681, époque du passage de Saint-Mars au fort d'Exilles. Ce fut donc dans l'intervalle du 23 mars 1680, date supposée de la mort de Fouquet, au 1^{er} septembre 1681, que le *Masque de fer* parut à Pignerol, d'où Saint-Mars n'emmena que deux prisonniers à Exilles. L'un de ces deux prisonniers était probablement *l'homme au masque* ; l'autre, qui était sans doute Matthioli, mourut avant l'année 1687, puisque Saint-Mars, ayant eu, au mois de janvier de cette année-là, le gouvernement des îles Sainte-Marguerite, ne conduisit qu'un *seul* prisonnier dans cette forteresse. « Je donnerai si bien mes ordres pour la garde de mon prisonnier, que je puis bien vous en répondre pour son entière sûreté. » (Lettre de Saint-Mars à Louvois, 20 janvier 1687.)

La correspondance de Louvois avec Saint-Mars fait bien mention de la mort de Fouquet, à la date du 23 mars 1680 ; mais dans

des lettres postérieurs, Louvois n'écrit plus *feu M. Fouquet*, mais *M. Fouquet* comme par le passé. La plupart des historiens de Paris ont répété que Fouquet avait été enterré dans le même caveau que son père, en l'église du couvent des filles de la Visitation-Sainte-Marie, dans la chapelle de Saint-François de Sales ; mais la preuve existe du contraire. La *cave* de la chapelle de Saint-François de Sales n'avait pas été ouverte depuis l'année 1786, où l'on y enterra la dernière des Sillery, Adélaïde-Félicité-Brulard. Le couvent fut supprimé en 1790, l'église, concédée au culte protestant en 1802 ; mais on respecta les tombeaux. En 1836, la cathédrale de Bourges réclama le corps d'un de ses archevêques, inhumé chez les filles de Sainte-Marie, fondées, au commencement du dix-septième siècle, par madame de Chantal. Tous les cercueils furent examinés, toutes les épitaphes relevées avec soin : celle de Nicolas Fouquet manque !

« Ce qui est très remarquable, dit Voltaire, c'est qu'on ne sait pas où mourut ce célèbre surintendant. » (*Dictionnaire philosophique*, art. *Ana.*)

Eh bien, ce système, si laborieusement échafaudé, vient se briser contre une date qui a déjà renversé la supposition du duc de Monmouth et du comte de Vermandois. « LE PRISONNIER QUI EST SOUS VOTRE GARDE DEPUIS VINGT ANS. » (Lettre de Barbézieux, du 13 août 1691.) D'après ce témoignage, dont le bibliophile s'est servi victorieusement contre ses devanciers, le prisonnier que Saint-Mars avait sous sa garde depuis VINGT ANS ne saurait être FOUQUET, car, en 1691, Fouquet aurait compté *vingt-sept* années de captivité depuis sa condamnation, et seulement *onze* années si on datait de sa mort supposée.

Nous avons exposé avec impartialité toutes les opinions qui se sont exercées sur cette redoutable énigme. Nous croyons que *l'homme au masque de fer* était né près du trône. Si ce mystère reste encore sans solution définitive, il résulte au moins de tout ce que nous avons rapporté que partout où se trouva ce *prisonnier*

masqué, il lui fut ordonné, sur peine de la vie, de cacher son visage.

Sa figure pouvait donc le faire connaître pendant l'espace d'un demi-siècle, et d'un bout de la France à l'autre !

Il y eut donc pendant un demi-siècle une tête remarquable et connue dans toutes les contrées de la France, même dans une prison située dans une île, comparable à celle du prisonnier !

Or quelle était cette figure dont la ressemblance était si frappante, sinon celle de Louis XIV, frère jumeau du *prisonnier masqué* ?

Pour détruire cette interprétation si simple et si naturelle, il faudrait l'évidence.

Nous avons borné notre tâche au rôle de juge instructeur du procès, et nous sommes certain que le lecteur ne nous saura pas mauvais gré de l'avoir mis à même de choisir entre toutes ces interprétations contradictoires. Quelque roman que nous eussions inventé, il nous semble qu'il n'aurait pu offrir plus d'intérêt que les recherches auxquelles nous nous sommes livré. Tout ce qui se rapporte au *prisonnier masqué* excite au plus haut point la curiosité. Et d'ailleurs, que voulions-nous ici ? Dénoncer un grand crime, flétrir la mémoire du bourreau. Les faits que nous avons rapportés parlent assez par eux-mêmes et sont plus éloquents que toutes les fables et que toutes les combinaisons.

A. ARNOULD.

NOTES

1. Ce livre ne racontait que des faits déjà connus. Il eut cependant un si grand succès en Hollande et en France, à cause d'une anecdote qu'on lançait dans le public pour la première fois, qu'on le réimprima la même année, in-16, format Elzevir, et l'année suivante, in-18, avec des augmentations. Quel était l'auteur de ces mémoires ? Il peut être important de le connaître, comme étant le premier qui ait livré un tel appât à la curiosité de l'Europe. Nous ne saurions mieux faire que d'emprunter ici la discussion lumineuse et, selon nous, concluante du bibliophile Jacob, qui nous semble avoir décidé la question par une interprétation habile et raisonnée, et en même temps très vraisemblable.

« L'auteur serait-il, selon l'opinion commune, le chevalier de Rességuier, qui fut mis à la Bastille vers cette époque ? (Fevret de Fontette, *Bibliothèque historique de la France*, tome IV, page 424.) Mais le motif de son emprisonnement est mentionné sur les registres de la Bastille : on sait qu'il avait composé des vers contre madame de Pompadour.

» Ne serait-ce pas, comme madame de Hausset l'a consigné dans une lettre inédite, cette madame de Vieux-Maisons, une des plus méchantes femmes de son temps, qui prenait Crébillon fils pour éditeur responsable ? Mais Crébillon fils, qui plaçait volontiers en Perse les aventures licencieuses de ses romans et qui publia même, en 1746, *les Amours de Zéokinisul, roi des Kofirans* (Louis XV, roi des Français), ne se risquait pas dans la haute politique et se bornait à des récits galants, fort goûtés à la cour.

» Serait-ce plutôt un nommé Pecquet, commis au bureau des affaires étrangères, embastillé, dit-on, à cause de cet ouvrage ? Mais le livre pénétrait en France, sans doute, par l'entremise des secrétaires d'ambassade, qui faisaient le commerce des livres défendus, et un seul exemplaire saisi dans les mains de Pecquet avait pu suffire pour motiver contre lui une lettre de cachet.

» Serait-ce enfin le duc de Nivernais, qui se reposait de ses campagnes en composant des fables dans la compagnie de Voltaire et de Montesquieu ? Mais le duc de Nivernais a eu grand soin de recueillir tout ce qu'il a écrit, dans une édition de ses œuvres (Paris, 1796, 8 vol. in-8°), faite dans un temps où la censure qui avait poursuivi les *Mémoires de Perse* n'était plus là pour le forcer à l'anonyme. D'ailleurs cette histoire allégorique ne présente aucun point d'analogie avec les habitudes littéraires du duc de Nivernais, poète délicat, écrivain spirituel, mais faible, timide et dépourvu d'invention.

» Les preuves font donc faute dans cette déclaration de paternité problématique, et M. Barbier, en offrant plusieurs conjectures à ce sujet dans son *Dictionnaire des Anonymes* (t. II, p. 400, 2^{me} édition), n'a point assez motivé sa préférence en faveur de Pecquet, par la citation d'une note manuscrite en tête

d'un exemplaire qu'il possédait. On sait ce que vaut la garantie d'un faiseur de notes marginales, quand il ne se nomme pas Huet, ou La Monnoye, ou Merlier de Saint-Léger.

» Pour moi, je n'avancerai rien de mieux prouvé sur le véritable auteur de ces *Mémoires* ; mais aussi ne donnerai-je mon avis que comme une simple présomption. Je pense que les *Mémoires de la cour de Perse* doivent appartenir à Voltaire.

» On y retrouve le style de ses contes, avec plus de négligence, et quelquefois son esprit caustique : "Il ne paraît que trop d'ouvrages pour lesquels on demande grâce, dit l'avertissement, et ce, avec d'autant plus de raison, qu'il n'en est presque point qui méritent qu'on la leur fasse." L'auteur suppose qu'un de ses amis, Anglais de nation, dans un voyage à Paris, eut communication de *quantité de mémoires secrets, manuscrits, conservés dans la bibliothèque d'Ali-Couli-Kan, premier secrétaire d'état, seigneur d'un mérite distingué*, et entreprit de traduire une partie de ceux du règne de *Cha-Saphie* (Louis XV). Voilà bien les *Mémoires* inédits que M. de W... signale dans sa lettre, en invoquant le témoignage de Voltaire (Lettre de M. de W... à M. de G... (initiales supposées), insérée dans le *Journal des Savants*, du mois de juillet, p. 348, de l'édition d'Amsterdam), qui n'avait encore rien écrit sur ce sujet ; on reconnaît, en outre, le duc de Richelieu dans l'éloge d'Ali-Couli-Kan, surtout lorsqu'on se rappelle que Voltaire recueillait alors les matériaux de son *Siècle de Louis XIV*, et consultait les souvenirs du maréchal, son ami et son protecteur.

» Dans l'avertissement, l'auteur annonce avoir traduit de l'anglais ces *Mémoires*. – "Je prie le lecteur de considérer que le génie de la langue anglaise est bien différent de celui de la langue française. Celle-ci est plus claire, plus méthodique, mais moins abondante et moins énergique que la langue anglaise." – Voltaire n'a-t-il pas répété vingt fois dans les mêmes termes ce jugement sur les deux langues ?

» En outre, Voltaire était en relation d'affaires avec la compagnie d'Amsterdam, depuis le voyage qu'il avait fait en Hollande, dans l'année 1740, pour surveiller l'impression de l'*Anti-Machiavel* du roi de Prusse. Ce fut dans cette circonstance qu'il eut à se plaindre d'un libraire hollandais, nommé Vanduren, *le plus insigne fripon de son espèce*, disent les *Mémoires* de Voltaire. Il profita de ce voyage pour publier les *Institutions de Physique* de madame Duchâtelet, avec une préface de sa façon, et ce livre parut chez les mêmes libraires associés qui, cinq ans plus tard, mirent au jour les *Mémoires de Perse*. Le portrait satirique de Voltaire, que l'éditeur ajouta dans la seconde édition, fut peut-être une vengeance de Vanduren, qui aurait trouvé plaisant de se moquer, sous le nom supposé de *Coja-Shid*, de l'auteur dans son propre ouvrage... – "Aussi était-il d'un orgueil insoutenable : les grands, les princes mêmes, l'avaient gâté au point qu'il était impertinent avec eux, impudent avec ses égaux, et insolent avec ses inférieurs... Il avait l'âme basse, le cœur mauvais, le

caractère fourbe ; il était envieux, critique, mordant, mais peu judicieux, écrivain superficiel, d'un goût médiocre... Quoique né avec un bien fort honnête, il avait un si grand penchant à l'avarice, qu'il sacrifiait tout, lois, devoir, honneur, bonne foi, à de légers intérêts." – Comment expliquer le silence de Voltaire à l'égard d'une critique aussi sanglante, lui qui rendait coup pour coup à ses ennemis, lui qui ne pardonnait pas la moindre attaque contre ses ouvrages, et qui, en l'année où fut imprimé ce portrait si ressemblant, s'adressait à Moncrif, lecteur de la reine, pour obtenir la permission de poursuivre le poète Roi, qui avait *comblé la mesure de ses crimes* en répandant un libelle diffamatoire, dans lequel l'Académie était outragée et Voltaire *horriblement déchiré* ? (*Correspondance générale, lettre à Moncrif, mars 1746.*)

» Enfin, il est incontestable qu'à l'époque de la publication des *Mémoires de Perse*, Voltaire travaillait sur des matières analogues : il préparait le *Siècle de Louis XIV* et traitait en contes des sujets orientaux que les *Lettres Persanes* avaient mis à la mode. *Babone, Memnon, Zadig* sont contemporains des *Mémoires de Perse*, et Voltaire envoyait probablement à Montesquieu la popularité des *Lettres Persanes*.

» Mais, me demandera-t-on, pourquoi Voltaire n'a-t-il pas plus tard avoué un ouvrage digne de sa naissance à quelques égards ? Si Voltaire eût fait cet aveu, tous les doutes seraient levés, et je n'aurais pas besoin de chercher à déchirer le voile de l'anonyme sous lequel je crois apercevoir l'auteur du *Siècle de Louis XIV*, ouvrant les voies, pour ainsi dire, à un fait nouveau, qu'il voulait tirer de vive force des archives de la Bastille.

» Veut-on une pure supposition, qui a pourtant de quoi satisfaire la vraisemblance ? Je suppose que le maréchal de Richelieu, possesseur du secret de l'homme au masque, se laissa surprendre par les prières et les manœuvres adroites de Voltaire, qui fut initié, sous la foi du serment, dans ce ténébreux mystère, que possédaient seuls quelques serviteurs intimes de Louis XIV : c'est là, du moins, ce qu'on peut inférer de ce passage des *Mémoires de Perse*, où il est dit que le *secret a été mal gardé*, et que *les grands sont exposés à confier leurs secrets à plusieurs gens, parmi lesquels il s'en trouve toujours d'indiscrets*.

» Voltaire, qui était indiscret, n'eut pas plus tôt connaissance de l'énigme, sinon du mot de cette énigme commis à la fidélité de trois ou quatre personnes, qu'il se sentit tourmenté d'un désir immodéré de révéler ce qu'il savait, et peut-être de deviner davantage ; mais c'était encourir la vengeance du roi et la haine ou le mépris du duc de Richelieu. D'ailleurs, la Bastille, qui avait retenu si longtemps dans ses entrailles de pierre l'existence et le nom d'un prisonnier d'état, pouvait ensevelir une seconde fois et à jamais l'imprudent écrivain, pour le punir d'avoir ajouté une nouvelle strophe aux *j'ai vu*.

» Or Voltaire trouvait bons tous les moyens capables de faire triompher la vérité et la raison ; il ne craignait pas même de recourir au mensonge, et de

s'affubler d'un déguisement quelconque, avec la certitude d'être reconnu à son style et à son esprit : ainsi tour à tour il s'intitulait Aaron Mathataï, Jacques Aimon, Akakia, etc. ; il créait cent autres pseudonymes plus ou moins transparents ; ou bien, gardant l'anonyme dans ses ouvrages les plus importants comme dans les plus minces opuscules, il employait sans cesse les presses clandestines de Hollande.

» On comprend qu'il n'ait pas revendiqué l'honneur d'un livre qui aurait pu le brouiller avec ses protecteurs, le maréchal de Richelieu et madame de Pompadour, dans la plus brillante période de sa fortune de courtisan, lorsque les grâces de Louis XV l'arrêtaient à Versailles, lorsqu'il était l'hôte de la reine d'Étiolles, lorsqu'il se prosternait devant le soleil de Fontenoy, et qu'il étalait avec orgueil ses titres de gentilhomme ordinaire du roi et d'historiographe de France.

» Je pense donc que Voltaire a voulu mettre en circulation, par une voie détournée, l'histoire du Masque de fer, pour avoir le droit de s'expliquer sur un sujet qu'il n'eût point osé aborder en face si quelqu'un n'avait pris l'initiative. Ce *quelqu'un* ne fut autre que lui-même. Par cette tactique, il devint maître de traiter en public un point historique fort singulier, qu'il n'avait pu aborder encore qu'en particulier avec le duc de Richelieu, sous le sceau du secret le plus inviolable. Voltaire ressemblait beaucoup à ce barbier du roi Midas, que la fable nous représente creusant la terre pour se soulager d'un secret confié et pour répéter dans ce trou : Le roi Midas a des oreilles d'âne ! Voltaire publiait volontiers tout ce qu'il savait, et même souvent ce qu'il ne savait pas, bien différent de Fontenelle, qui, la main pleine de vérités, refusait de l'ouvrir. Dès lors, le prisonnier masqué passa en tradition dans le grand monde, et Voltaire fut peut-être autorisé par Richelieu lui-même à confirmer ce fait extraordinaire au lieu de le démentir. Voilà pourquoi l'auteur des *Mémoires de Perse* ne se dévoila pas.

» Il faut remarquer aussi que Voltaire, sans entrer dans aucune explication, soutint toujours que personne avant lui n'avait publié l'anecdote du Masque de fer. »

2. Premier volume de l'*Histoire de la détention des philosophes et des gens de lettres à la Bastille et à Vincennes, précédée de celle de Fouquet, de Pélisson et Lauzun, avec tous les documents authentiques et inédits*, Paris, 1829, 3 vol. in-8°, par J. Delort.

3. Observations concernant les usages et règles du château royal de la Bastille : première livraison de *la Bastille dévoilée*.

4. Cette chambre était au troisième étage. « Les chambres ont toutes leur numéro ; elles portent le nom du degré de leur élévation, comme leurs portes se présentent à droite et à gauche en montant : ainsi la première bazinière est la première chambre de la tour de ce nom, au-dessus du cachot ; puis la seconde bazinière, la troisième, la quatrième, et la calotte bazinière. » (*Remarques*

historiques et Anecdotes sur la Bastille, 1774.)

5. L'ameublement ordinaire de chaque chambre de la Bastille consistait en « un lit de serge verte avec rideaux, pailleasse et trois matelas, deux tables, deux cruches d'eau, une fourchette de fer, une cuiller d'étain, et un gobelet de même métal, un chandelier de cuivre, des mouchettes de fer, un pot de chambre, deux ou trois chaises, et quelquefois un vieux fauteuil. » (*Ibid.*)

Constantin de Renneville, auteur de *l'Inquisition française*, enfermé dans la seconde chambre de la Bertaudière, en 1702, a fait la description de sa prison. – « C'était un petit réduit octogone, large environ de douze à treize pieds en tous sens, et à peu près de la même hauteur. Il y avait un pied d'ordure sur le plancher, qui empêchait de voir qu'il était de plâtre. Tous les créneaux étaient bouchés, à l'exception de deux qui étaient grillés. Ces créneaux étaient, du côté de la chambre, larges de deux pieds, et allaient toujours en diminuant en cône dans l'épaisseur du mur, jusqu'à l'extrémité qui, du côté du fossé, n'avait pas demi-pied d'épaisseur, et par ce même côté ils étaient fermés d'un treillis de fer fort serré. Comme c'était à travers ce treillis que venait le jour, qu'il était encore obscurci par cette épaisseur de mur, qui, de ce côté, a dix pieds, par la grille et par une fenêtre, qui fermait de la chambre, à volet, garni d'un verre très épais et très sale, il était si faible, que, quand il entrait dans la chambre, à peine servait-il à distinguer les objets, et ne formait qu'un faux jour. Les murs de la chambre étaient très sales et gâtés d'ordure. Ce qu'il y avait de plus propre était un plafond de plâtre très uni et très blanc. Pour tout meuble, il n'y avait qu'une petite table pliante, très vieille et rompue, et une petite chaise enfoncée, de paille, et si disloquée, qu'à peine pouvait-on s'asseoir dessus. La chambre était pleine de puces : cela provenait de ce que le prisonnier qui en venait de sortir pissait sans façon contre les murs. Ils étaient tapissés des noms de quantité de prisonniers. Sur les sept heures on m'apporta un petit lit de camp de sangles, un matelas, un travers de lit garni de plumes, une méchante couverture verte, toute percée et si pleine d'une épouvantable vermine, que j'ai eu bien de la peine à l'en purger. » (*Histoire de la Bastille, tome I, page 105.*)